



Réserve Naturelle COURANT D'HUCHET



Barrage de la Nasse après travaux de reconstruction – Photo du 05 novembre 2023

Rapport d'activité 2023

Syndicat Intercommunal d'Aménagement
et de Gestion de la Réserve Naturelle du
Courant d'Huchet

LÉON
MOLIETS ET MAÂ
VIELLE-SAINT-GIRONS

374 Rue des berges du lac
40550 LEON



Téléphone :
05 58 48 73 91
Mél :
contact@rnhuchet.fr

Sommaire

INTRODUCTION – FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE	3
1. ETAT DU PERSONNEL	4
1.1. Personnel permanent	4
1.2. Personnel temporaire	5
1.3. Stagiaires	6
1.4. Service Civique	6
2. POLICE DE LA NATURE	7
2.1. Surveillance générale du site (PO11.2/2 et AD6.1/3)	7
2.2. Circulation des véhicules dans la réserve avec autorisations spéciales « macarons »	10
3. INFRASTRUCTURES ET OUTILS.....	11
3.1. Reconstruction du barrage et de la passerelle de la Nasse (IO5.2/1)	11
3.2. Signalétique (IO8.1 et IO11.1)	14
3.3. Entretien et nettoyage des sentiers (IO7.2/3).....	14
3.4. Sécurisation et entretien des ouvrages, des équipements et du matériel (IO11.3)	14
4. GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES	14
4.1. Lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes	14
4.1.1. La jussie et le myriophylle du Brésil	14
4.1.2. Le baccharis (GH4.2/2).....	15
4.1.3. Le montbrétia et la renouée du Japon	16
4.2. Lutte contre les espèces animales exotiques envahissantes	16
4.3. Entretien des berges du courant d'Huchet (GH2.2/1).....	16
4.4. Nettoyage de la plage et de l'embouchure du courant d'Huchet (GH2.2/2)	17
4.5. Entretien des milieux (GH2.1/3)	18
5. SUIVIS ET ETUDES	19
5.1. Suivi de l'avifaune	19
5.2. Suivi des amphibiens	23
5.3. Suivi des reptiles	24
5.4. Suivi des poissons.....	24
5.5. Suivi des invertébrés.....	24
5.6. Suivi de la flore et étude des habitats (SE1.1/1 et SE1.2/1)	27
5.7. Suivi et gestion des niveaux d'eau (SE1.3/1 et AD5.2)	27
5.8. Suivi de la qualité de l'eau (SE1.3/2)	30
5.9. Suivi et organisation des activités cynégétiques (SE1.4/3 et AD6.2/2)	31
5.10. Suivi et organisation des activités piscicoles (SE1.4/3 et AD6.2/3)	31
5.11. Suivi du facteur « activités humaines »	31
6. SUIVI ADMINISTRATIF	32
6.1. Gestion de la forêt (AD6.1/1, AD6.2/1)	32
6.2. Gestion du courant d'Huchet, en relation avec les bateliers (AD6.1/4)	33
6.3. Gestion du débouché du courant d'Huchet.....	33
6.4. Acquisition foncière et gestion des terrains du Conservatoire du Littoral	33
6.5. Elaboration du prochain plan de gestion	34
6.6. Gestion des bases de données.....	34
6.7. Préparation et participation aux réunions administratives et techniques de tous ordres (AD10.1/3, AD10.1/4, AD10.1/5, AD10.1/6 et AD12.1)	34
7. FREQUENTATION, ACCUEIL DU PUBLIC, PEDAGOGIE	36
8. COMMUNICATION.....	39
9. EVENEMENTIEL ET DIVERS	40

INTRODUCTION – FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

Travaux de reconstruction du barrage et de la passerelle de la Nasse

Les travaux qui ont duré tout l'hiver devaient être réceptionnés fin mars mais le franchissement de l'ouvrage est devenu impossible. Sa fonctionnalité n'étant pas conforme aux attentes, le SIAG a déposé un recours au tribunal pour obtenir réparation. En attendant, les bateliers de Léon ont dû se rabattre sur Moliets et Maâ au pont de Pichelèbe, pour que la saison puisse se dérouler.

La labellisation de la première Aire Terrestre Educative à Léon (ATE)

Après une première année préparatoire, l'ATE de Léon a été labellisée par l'Office Français de la Biodiversité en juin 2023. Ce label vient récompenser le travail et l'implication de l'enseignant, du référent (SIAG) et des élèves de CM2 de l'école des pignons de Léon qui se sont engagés dans cette démarche.

Mission de service civique : sensibiliser le public à la préservation du patrimoine naturel du courant d'Huchet

Un jeune volontaire est venu renforcer l'équipe de la réserve dans le cadre d'une mission de service civique de 6 mois. Il a eu pour rôle de sensibiliser les usagers de la plage à la protection du Gravelot à collier interrompu et plus globalement au respect du site.

Reproduction d'un couple d'Echasse blanche au marais du Cout de Mountagne

C'est une donnée rare dans le département des Landes qui mérite d'être soulignée. Un couple d'Echasse blanche *Himantopus* (Linnaeus, 1758) a élevé un jeune avec succès dans le marais du Cout de Mountagne. Il s'agit de la première nidification connue de l'espèce dans la réserve naturelle après la tentative échouée de 2016 (4 nids prédatés).

1. ETAT DU PERSONNEL

1.1. Personnel permanent

	Durée et nature du contrat	Missions
AUGÉ Roxanne	Garde animatrice (temps plein) Technicien territorial – Cat. B Contractuel depuis le 01 septembre 2021	- accueil et information du public ; - conception du projet éducatif et du programme d'animation ; - réalisation des visites guidées et animations scolaires ; - gestion de la boutique et suivi de la régie ; - surveillance de la réserve.
BAILHES Xavier	Chargé d'études Géomaticien (temps plein) Technicien territorial – Cat. B Titulaire depuis le 1 ^{er} juillet 2014	- créer, gérer et renseigner les systèmes d'information nécessaires à la gestion de la réserve ; - réaliser les diagnostics, études et documents de connaissance du territoire ; - accueil du public et surveillance de la réserve.
DASSE Bernard	Agent technique (temps plein) Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe – Cat. C Titulaire depuis le 1 ^{er} janvier 2001	- entretien du site, des équipements et du matériel ; - piégeage, relevé et contrôle des niveaux d'eau ; - accueil du public et surveillance de la réserve.
DUVAL Audrey	Chargée d'études (temps plein) Technicienne territorial – Cat. B Titulaire stagiaire depuis le 1 ^{er} janvier 2023	- mise en œuvre et évaluation du programme d'actions du plan de gestion ; - mesures scientifiques et techniques dans le cadre des protocoles ; - réaliser les diagnostics, études et documents de connaissance du territoire ; - accueil du public et surveillance de la réserve.
FAURE François	Conservateur (temps plein) Ingénieur territorial – Cat. A Titulaire depuis le 01 juillet 2014	- gestion administrative et financière ; - élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation du plan de gestion ; - conception des programmes et études scientifiques ; - encadrement du personnel ; - accueil du public et surveillance de la réserve ; - relations avec les partenaires de la réserve.
FAVREAU Olivier	Garde-technicien (temps plein) Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe – Cat. C Titulaire depuis le 1 ^{er} juillet 2007	- surveillance de la réserve et police ; - suivis et inventaires faune-flore ; - régulation de la faune et de la flore exotiques ; - réalisation et suivi des travaux d'entretien.

MARTINS DA ASCENCAO Alexandra	Agent chargé de propreté (temps non complet – 10h) Adjoint technique territorial – Cat. C Contractuel depuis le 01 janvier 2020	-assurer le nettoyage des locaux administratifs et techniques.
Poste vacant depuis le 1^{er} janvier 2022	Secrétaire Comptable (temps non complet – 12h) Adjoint administratif – Cat. C	- accueil physique et téléphonique - secrétariat, paie et comptabilité - gestion administrative du personnel - relations avec la trésorerie

1.2. Personnel temporaire

Le Syndicat a recruté un agent d'accueil et d'animation pour faire face à l'affluence estivale.

	Durée et nature du contrat	Missions
BAZIRE Sandrine	Agent d'accueil et d'animation (temps plein) Adjoint technique territorial – Cat. C 6 mois – CDD du 1 ^{er} avril au 30 septembre 2023	- accueil à la Maison de la Réserve - animations scolaires

Sur l'exercice 2023, l'effectif salarié du Syndicat totalise **6,79 ETP** : 6,29 ETP permanents + 0,5 ETP non permanent.

Tableau des effectifs du Syndicat au 31 décembre 2023

Grade	Catégorie	Effectif permanent en ETP	Effectif non permanent en ETP	Total
<i>Filière technique</i>				
Ingénieur territorial	A	1		1
Technicien territorial	B	3		3
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1		1
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1		1
Adjoint technique territorial	C	0,29	0,5	0,79
<i>Filière administrative</i>				
Adjoint administratif territorial	C	0		0
Total		6,29	0,5	6,79

1.3. Stagiaires

Le Syndicat a accueilli 5 stagiaires répartis comme suit:

	Niveau de formation	Période de stage	Thème de stage
LAGARDE Théo	Classe de 3 ^{ème}	31/01 au 03/02	Stage d'observation en milieu professionnel
COTTIN Valentin	Classe de 3 ^{ème}	22 au 28/06	Stage d'observation en milieu professionnel
DELAVAL-HAINDL Maëlis	Classe de 3 ^{ème}	22 au 28/06	Stage d'observation en milieu professionnel
BARTHOLOME-MELCHIOR Arto	Classe de 3 ^{ème}	13 au 17/11	Stage d'observation en milieu professionnel
ARDOUIN Gustave	Classe de 3 ^{ème}	22 au 24/11	Stage d'observation en milieu professionnel

1.4. Service Civique

Une mission de service civique de 6 mois a été effectuée par Victor KLETHI du 24/04 au 23/10/2023.

Intitulé mission : « Sensibiliser le public à la préservation du patrimoine naturel du Courant d'Huchet »



En accueil posté sur la plage de l'embouchure, le jeune volontaire a eu pour rôle de sensibiliser durant tout l'été les usagers de la plage au respect de la réserve et de sa réglementation, et plus spécifiquement à la protection du Gravelot à collier interrompu. Un flyer et une affiche sur la vulnérabilité de l'espèce ont été conçus à cet effet. Le comptage de la fréquentation a également fait partie de ses missions.

A l'initiative de la Mairie de Moliets, une charte de bonne conduite et d'occupation de la zone de l'embouchure a été signée par les camps de surf le 09 mai 2023, ce qui a permis d'apaiser les conflits d'usages avec les riverains, la commune et la réserve.

2. POLICE DE LA NATURE



2.1. Surveillance générale du site (PO11.2/2 et AD6.1/3)

En 2023, 267 tournées de surveillance ont été effectuées par les gardes de la réserve. 521 infractions ont été enregistrées, soit une baisse de 18% par rapport à 2022. 26% ont fait l'objet d'un simple constat (traces de véhicules ou de vélos, chiens, dégradations) sans identification des contrevenants. Ces infractions consistent pour l'essentiel en l'introduction de chiens (59%→), la circulation de vélos (19%→) et la navigation d'embarcations non autorisées dans le courant et sur l'étang (12%→, essentiellement paddles et canoës) (*cf. Tableau 1*). 71% des infractions ont fait l'objet d'avertissements et de rappels à la réglementation. 10 timbres-amendes (9 pour chiens et 1 pour circulation de personne hors sentier) ont été dressés par les agents du SIAG. Quatre plaintes contre X ont également été déposées à la gendarmerie pour dégradations répétées de la barrière de la rue de l'embouchure et une tentative d'effraction du bureau des bateliers.

Surveillance estivale :

Comme chaque année, la surveillance du site a été renforcée en juillet-août :

- 2 tournées d'une équipe mixte RN/OFB embarquée sur l'étang de Léon et à pied sur les sentiers ;
- 4 patrouilles à cheval de la brigade équestre de l'ONF (Unité de Lit et Mixe Côte-Sud) sur les chemins forestiers ;
- 6 patrouilles sur la plage jouxtant la réserve avec la police municipale de Moliets.



Photo 1.- Barrière vandalisée à l'embouchure

Au bilan, les contrôles se sont soldés essentiellement par des avertissements et des rappels à la réglementation. Quatre timbres-amendes ont été dressés par l'OFB hors RN, pour stationnement de véhicule à moteur en forêt sur le chemin rural de la Nasse (Léon) et à Huchet (Vielle-Saint-Girons).

Missions anti-braconnage civiles :

Une inspection de repérage visuel a été réalisée par les gardes de la réserve dans la partie aval du courant d'Huchet.

Renforcement de la signalétique à l'embouchure du courant d'Huchet :

Comme programmé en 2023, la signalétique d'entrée dans la réserve a été renforcée à l'embouchure du courant d'Huchet par la mise en place d'une nouvelle barrière et d'un panneau de réglementation interdisant le stationnement des véhicules sur la dune. Une clôture 3 fils de 150 ml a également été rajoutée afin de mieux canaliser les vacanciers vers la plage et protéger la dune attenante. Des branchages de pins en couverture ont été installés par l'ONF pour restaurer ce secteur dunaire fortement érodé par le piétinement. L'identification de la réserve est désormais plus aisée sur ce secteur très fréquenté. Une réunion a eu lieu à l'embouchure le 24 novembre 2023 avec la DDTM et la SEPANSO afin de visualiser les limites de la réserve sur le terrain.



Photo 2.- Zone restaurée à l'embouchure

Stationnement au pont de Pichelèbe :

A la demande du SIAG, des équipements de sécurité routière ont été installés par l'UTD sur la RD328 : bandes rugueuses sur la chaussée pour ralentir les véhicules à l'approche du pont de Pichelèbe, lignes jaunes et panneaux interdisant le stationnement sur les accotements. Le pont endommagé au mois de mai à la suite d'un accident sera réparé en 2024.

Demandes d'autorisation vis-à-vis de la réglementation de la réserve naturelle:

7 demandes d'autorisation ont été traitées par le gestionnaire en liaison avec la DDTM et la DREAL :

Demandes d'autorisation	Décision
<u>Tournages audiovisuels :</u>	
Projet MANO - programme inclusif d'éducation à l'image	✓
Reportage pour le journal de 13h de TF1 « L'été avec vous » : balade en barque d'une famille de touriste sur le courant d'Huchet	✓
Reportage pour l'émission Zone Interdite - M6	✗
Prise de vues photographiques – Banques d'images aériennes	✗
Documentaire aérien sur le courant d'Huchet	✗
<u>Autres divers :</u>	
- Explorations subaquatiques pour test produits sports DECATHLON R&D – Lac Léon	✗
- Vente ambulante sur la plage	✗

Tableau 1.- Bilan 2023 des infractions et des actions de police

Types d'infractions	
Introduction d'animaux domestiques (hors chien)	0
Chien	310
Atteinte aux animaux	0
Dérangement des animaux	0
Introduction de végétaux non cultivés	0
Atteinte aux végétaux	1
Transport de végétaux hors réserve	0
Port d'une arme à feu	0
Activité de recherche ou exploitation minière	0
Activité industrielle	0
Activité commerciale	0
Activités sportives et touristiques	0
Travaux	0
Camping	2
Feu	1
Circulation et stationnement de véhicule à moteur	10
Navigation de bateau ou autre embarcation	62
Bateau à moteur	8
Cheval	0
Vélo	101
Circulation et stationnement de personne	17
Déchets	0
Publicité	0
Pêche	0
Chasse	0
Survol	1
Vol, destruction matériel RN	8
Agression agent RN	0
Pollution	0
Total	521

Infractions par commune	
Léon	290
Moliets-et-Maâ	219
Vielle-Saint-Girons	12
Total	521

Lieux des infractions	
Embouchure	121
Lignot	1
Forêt domaniale	12
Dune domaniale	15
Pipe	41
Huchet	2
Nasse rd	5
Nasse rg	19
la Nasse	37
les Tucs blancs	1
GR 8	1
le Houdin	0
Pointe	187
Marais de la Pipe	0
Cout de Mountagne	3
Cout de l'Auga	3
Courant Amont	2
Courant Aval	5
Etang	63
le Juncat	1
Pas du Loup	1
Maison de la Réserve	1
Total	521

Procédures judiciaires	
C – Constat simple (contrevenant non identifié)	136
A – Avertissement (faire cesser l'infraction)	371
T – Timbre amende	10
PV – Procès-verbal	0
D – Dépôt de plainte	4
Total	521

Types d'actions	
T – Tournée de surveillance	245
H – Hors tournée de surveillance	270
O – Opération de police	6
Total	521

2.2. Circulation des véhicules dans la réserve avec autorisations spéciales « macarons »

Le règlement intérieur de la réserve naturelle du courant d'Huchet approuvé par arrêté préfectoral du 31 janvier 1994, modifié par arrêté du 24 avril 1995, autorise la circulation et le stationnement des véhicules à moteur, ainsi que les barques utilisées par les chasseurs et pêcheurs, selon des points d'accès et des aires de stationnement définis. Cinq jours de permanence ont été tenus à la Maison de la réserve début mars pour enregistrer les demandes de macaron des usagers. Au total, 55 macarons ont été délivrés en 2023 dont 5 nouvelles demandes.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
véhicules	88	88	72	70	70	64	67	68	59	65	55
barques	55	53	45	46	49	46	49	46	41	35	33
TOTAL	143	141	122	116	119	110	116	114	100	100	88
chasseurs	23	27	25	31	29	30	30	36	29	25	23
pêcheurs	50	46	36	31	34	23	31	27	26	36	29
chasseurs et pêcheurs	17	15	11	8	7	8	6	4	4	4	3
TOTAL	90	88	72	70	70	61	67	67	59	65	55

Tableau 2.- Evolution du nombre de macarons délivrés depuis 2013

Trois macarons sont également attribués chaque année aux véhicules :

- des bateliers pour l'exercice de leur activité et l'entretien du courant (2);
- d'un apiculteur pour l'exercice de son activité (1).

Tout au long de l'année, les agents de la réserve ont contrôlé la présence et la validité des macarons sur les véhicules et les barques stationnés.

3. INFRASTRUCTURES ET OUTILS

3.1. Reconstruction du barrage et de la passerelle de la Nasse (IO5.2/1)

Période des travaux : du 05/09/2022 au 05/04/2023

Nombre de réunions de chantier : 22

Barrage et seuils

Les travaux d'aménagement ont été réalisés selon le projet initialement prévu à savoir :

- 1 seuil amont (barrage de la Nasse) muni d'un clapet mobile permettant de réguler la cote de l'étang de Léon et le débit entrant dans le courant d'Huchet ;
- 3 seuils aval (pré-barrages).



Photo 3.- Exemple de seuil aval (pré-barrage)



Photo 4.- Seuil amont (barrage de la Nasse) avec clapet mobile

Des matelas gabions de 30 cm d'épaisseur ont été disposés en fond de lit en amont et aval des seuils pour limiter les risques d'affouillement. Ces dispositifs ont été mis en place sur une partie du linéaire mais pas sur l'entièreté du fond du lit.

Des protections de berge ont été disposées sur la totalité du linéaire des quatre seuils en rive droite, mais sont absentes sur une longueur d'une vingtaine de mètres en rive gauche sur le secteur de berge incurvée où la dynamique hydraulique est très faible. Il s'agit d'une première rangée de pieux bois jointifs et d'un tunage en bois au-dessus calé à la crue vingtennale.

Les berges ont été revégétalisées de la façon suivante avec des plantes issues de la réserve naturelle :

- o les arbres sont issus de boutures ou prélèvements de jeunes plants ;
- o les plantes de bords de berges impactées ont été récupérées et replantées ;
- o les hélrophytes ont été implantées dans des boudins de chanvres contre les pieux bois en berge ;
- o les berges ont été réensemencées de façon naturelle, avec les graines présentes dans les sols, par la réutilisation des terres en places.

Une clôture grillagée a été posée par les agents de la réserve en crête de berge sur environ 170 ml, interdisant l'accès et le piétinement afin de favoriser la repousse des végétaux.

Dispositifs de franchissement

Pour assurer la continuité écologique des espèces piscicoles cibles, les 4 seuils ont été munis de deux systèmes de franchissement chacun : une échancrure profonde pour la lamproie marine, le brochet et la vandoise et une passe dédiée aux anguilles (civelles/anguillettes).

Les échancrures sont alignées pour permettre également le franchissement des bateliers tout en assurant une bonne circulation des écoulements et des sédiments.

Une passe à anguilles a été installée sur chacun des quatre seuils en rive gauche. Ces passes sont des échancrures semi-triangulaires de 2 m de large, recouvertes d'un tapis à picots permettant la montaison des civelles.



Photo 5.- Echancrure profonde + passe à anguilles



Photo 6.- Détail passe à anguilles

Insertion paysagère et habillage bois

Un habillage bois a été posé en tête des rideaux de palplanches des trois contre-seuils, sur les faces apparentes ainsi que sur les parties en béton du barrage de la Nasse (seuils, bajoyers).

Un portique en bois dont le dimensionnement a été validé par l'architecte des bâtiments de France surmonte le barrage de la Nasse afin de garder une image de barrage à portes (pour faire perdurer l'histoire du lieu de l'ancienne pêcherie). Les photos ci-après présentent la face amont du barrage de la Nasse avec l'équipement prévu ainsi que l'habillage bois.



Photo 7.- Face amont du barrage avec portique bois



Photo 8.- Détail habillage bois des bajoyers

Passerelle

La passerelle a été reconstruite « à l'identique » en lieu et place de la précédente avec une structure porteuse métallique avec habillage en bois et quatre piles permettant le raccordement en tête de berge. Elle est accessible depuis les chemins existants, pour un usage uniquement piéton. Elle est fondée sur des pieux métalliques vissés sur lesquels sont fixés les quatre piles en bois avec croix de Saint-André. Le tablier est composé de deux poutres métalliques de 22,00 m de faible hauteur, recouvert d'un platelage et de garde corps tout en bois (châtaigner). Son dimensionnement a été validé par l'architecte des bâtiments de France.



Photo 9.- Accès passerelle rive gauche



Photo 10.- Passerelle vue amont

Une visite de la DDTM et de l'OFB le 15 mars 2023 a permis de procéder à une première vérification de la conformité des travaux sur les aspects hydrauliques et le franchissement piscicole. Il a été constaté que les ouvrages présentaient plusieurs problèmes mettant en cause leur fonctionnalité (chute sur le barrage >20 cm, rampes à anguilles non conformes)

Les premiers tests réalisés avec les bateliers début avril se sont aussi avérés non concluants. La vitesse étant trop élevée dans les échancrures, ils se trouvent dans l'incapacité de franchir les différents seuils. L'apparition de fosses d'érosion en amont des échancrures empêche également l'appui des perches.

Une affouillement en rive gauche est également apparu entre le barrage et le 1^{er} contre-seuil, ce qui a eu pour conséquence de déstructurer la berge en arrière de la protection.

Afin de remédier à ces dysfonctionnements et problèmes constatés, le maître d'œuvre a proposé de réaliser des travaux complémentaires de stabilisation et de rehausse du fond du lit pour un montant estimé à 160 k€ HT.

Le 19 juin 2023, face ce constat, le SIAG a décidé d'intenter une action en justice contre le Maître d'œuvre et les entreprises, pour défaut de conception et manquement à leur devoir de conseil. Un constat d'huissier a été réalisé le 28/06/2024 et une requête en référé a été déposée au Tribunal administratif de Pau le 07/09/2024. Fin 2023, l'expertise judiciaire n'a toujours pas été ordonnée.

Montant des dépenses engagées en octobre 2023 :

Montant des travaux réalisés (marché initial + avenant n°01).....	1 219 416 € HT
Honoraires MOE (marché initial + avenant°01) + divers.....	121 450 € HT
Total de l'opération.....	1 340 866 € HT

Temps de travail.homme (suivi technique, administratif, juridique et financier des travaux.....50 jours.hommes

3.2. Signalétique (IO8.1 et IO11.1)

- remplacement des éléments de signalétique dégradés (panneaux flottants lac, bornes et poteaux directionnels sentiers, panneaux de réglementation ou d'information) ;
- mise en place d'une signalisation temporaire (déviation d'itinéraire « Pas du Loup », battue, interdiction provisoire d'accès ex. vigilance incendie forêt).

Temps de travail.homme.....10 jours.hommes

3.3. Entretien et nettoyage des sentiers (IO7.2/3)

- ramassage des déchets sur les sentiers et vidage des poubelles ;
- élagage, débroussaillage et girobroyage des abords des sentiers et clôtures ;
- mise en sécurité des sentiers pédestres par élagage ou coupe d'arbres secs menaçants ;
- paillage des sentiers pédestres dégradés avec de l'écorce de pins ou du broyat de branches ;
- couverture des zones de dune érodées (branches de pins sud Casaous).....672 € TTC ;
- soutiens de terre avec bordures et marches en bois.

Temps de travail.homme.....25 jours.hommes

3.4. Sécurisation et entretien des ouvrages, des équipements et du matériel (IO11.3)

- remplacement ou réparation du mobilier dégradé (bancs, poubelles, barrières) ;
- entretien des clôtures 3 fils/ganivelles/ursus sur la dune (prestation ONF).....787,32 € TTC ;
- création de la clôture 3 fils à l'embouchure sur 150 ml ;
- installation d'une nouvelle barrière rue de l'embouchure.....1 092 € TTC ;
- entretien des passerelles, des pontons, des parcs à vélo et des bâtiments (Maison de la Réserve, chalet de Pichelèbe, hangar technique) ;
- entretien des véhicules, des barques et du matériel agricole.

Temps de travail.homme.....25 jours.hommes

Le sentier de promenade au niveau du Pas du Loup est resté fermé au public. Un itinéraire de déviation a été créé pour contourner la zone instable. Une rencontre avec la propriétaire doit avoir lieu avant d'engager des travaux.

4. GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES

4.1. Lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes

4.1.1. La jussie et le myriophylle du Brésil

- Sur le Cout de Mountagne, l'étang de Léon et le marais de la Pipe (GH2.1/1)

L'opération d'extraction mécanique débuté en 2022 dans les casiers 1 et 2 et le canal d'évacuation a été poursuivie. La piste d'atterrissage et le canal de ceinture du casier 9 ont été entièrement traités en 2023, soit environ 1000 ml de berges. En raison des grandes quantités retirées, les résidus n'ont pas pu être évacués et ont été stockés sur les digues.

Coût travaux d'arrachage mécanique.....6 390 € T.T.C.
(Financement : 48,92% FDC40 + 51,08 % SIAG)

Comme chaque année, les secteurs, faiblement à moyennement colonisés par la jussie et le myriophylle du Brésil, ont été traités manuellement par les agents du SIAG, avec le concours de l'Entreprise Adaptée Départementale « Les jardins de Nonères » et un technicien de la FDC40 :

- 1 journée d'arrachage au Marais de la pipe, le 05 octobre ;
- 3 journées d'arrachage au Cout de Mountagne, les 03, 10 et 12 octobre.

	Nbre d'hres de travail.homme	Volume extrait (m³)
1 – Arrachage manuel au Cout de Mountagne		
Casiers 2 et 4, embouchure Leus Esmoles	146	10,32
2 – Arrachage manuel au Marais de la Pipe		
2/3 pourtour mare observatoire (parties est et nord)	48	2,48
Total Général	194	12,80

Tableau 3.- Bilan des opérations d'arrachage manuel de jussie et de myriophylle menées en 2023

Coût de la prestation de services (EAD Jardins de Nonères)3 257,65 € T.T.C.
Travaux d'arrachage manuel en régie (personnel RN)..... 16 jours.hommes

4.1.2. Le baccharis (GH4.2/2)

Comme chaque année, des travaux d'entretien mécaniques et manuels des secteurs restaurés ont été réalisés pour éliminer les repousses et les rejets de baccharis. Deux techniques de contrôle mécanique ont été appliquées : arrachage ou girobroyage en fonction du type de pieds (rejet ou plantule) et de la surface à traiter (petite ou grande). Le bilan des opérations figure dans le **Tableau 4** ci-après :

Chantiers mécaniques	Prestataire	Type d'action	Secteur	Zone traitée	Montant des travaux TTC
SIAG	En régie	Girobroyage	RD du courant (seuils Pipe-Rouquetaire)	1,71 ha	-
SIAG	Travaux LABAT	Arrachage	RG du courant (Rouquetaire-Marais Pipe)	0,5 ha	3 264 € TTC

Tableau 4.- Bilan des opérations de girobroyage mécanique du Baccharis en 2023

Travaux de girobroyage en régie (Agent SIAG).....7 jours.hommes
Programmation, suivi et cartographie des travaux.....3 jours.hommes

Le chantier d'arrachage manuel réalisé chaque année avec les élèves du lycée agricole de Saint Palais (64) a été reconduit à l'embouchure le 20/ 09/2023. Un second chantier a été organisé au sud des seuils de la Pipe avec deux classes de première du lycée de Sabres le 16/11/2023. Le bilan des interventions figure dans le **Tableau 5** ci-après :

Chantiers manuels	Secteur	Surface traitée	Nombre de pieds arrachés	Nbre d'heures de travail.homme
agents RN + élèves BTS GPN St Palais	embouchure rive droite et gauche	2,69 ha	242 pieds 399 plantules	85 h
agents RN + Lycée Sabres	seuils de la Pipe rive droite	1,71 ha	421 pieds 107 plantules	74 h

Tableau 5.- Bilan des opérations d'arrachage manuel du Baccharis en 2023

Le SIAG a fait l'acquisition de 3 Baccharraches, outil de levier d'arrachage du Baccharis, inventé et fabriqué par le collectif Anti-Baccharis situé en Loire-Atlantique (60 € TTC/l'unité).

Temps de travail.homme (en régie).....3 jours.hommes

4.1.3. Le montbrétia et la renouée du Japon

Plusieurs chantiers d'arrachage manuel de montbrétia ont été réalisés par les agents de la RN. Le bilan des opérations figure dans le **Tableau 6** ci-après :

Chantiers Montbrétia	Secteur	Nombre de pieds arrachés	Nbre d'heures travail.hommes
Arrachage manuel	Berges courant d'Huchet (cypres-chauves, îlot Lahountine et entre l'île aux chênes et les seuils de la Pipe)	105	12 h
Arrachage manuel	La Pointe (étang de Léon)	230	4 h

Tableau 6.- Bilan des opérations d'arrachage du Montbrétia en 2023

Renouée du Japon : arrachage de 423 pieds sur 30 m² en lisière de la prairie de la Pointe.

Temps de travail agent RN3 jours.hommes

4.2. Lutte contre les espèces animales exotiques envahissantes

- *Ragondins, rats musqués et tortues de Floride par tirs de régulation* (GH4.1/1)

Des tirs de régulation à la carabine sont effectués chaque année sur le marais du Cout de Mountagne, le marais de la Pipe et dans le courant d'Huchet par un agent habilité de la réserve (**Tableau 7**).

Période	Nbre de ragondins ou rats musqués prélevés	Nbre de tortues de Floride prélevées	Secteur
mars, sept, oct 2023	31 ragondins	2	Cout de Mountagne

Tableau 7.- Bilan des campagnes de tirs de ragondins, rats musqués et tortues de Floride réalisées en 2023

Les comptages standardisés mensuels mis en place en 2022 au Cout de Mountagne ont été reconduits en 2023. Les effectifs max relevés sont : 29 ragondins (février) et 25 tortues de Floride (mars)

Coût du permis de chasser + assurance..... 184 € T.T.C.

Temps de travail.homme (suivi, tirs de régulation, saisie et analyses).....7 jours.hommes

- *Ragondins par piégeage* (GH4.1/1)

Pas de piégeage en 2023.

4.3. Entretien des berges du courant d'Huchet (GH2.2/1)

Travaux d'entretien régulier du courant d'Huchet avec les bateliers

Des interventions d'entretien régulier du courant d'Huchet ont été menées par les bateliers sous le contrôle des agents de la réserve. Cette action est liée à la possibilité de circuler sans gêne sur le cours d'eau. Elle consiste à :

- enlever les embâcles (branches, troncs) tombés dans le lit du cours d'eau ;
- élaguer les branches gênant réellement l'écoulement des eaux ou pour soulager des arbres inclinés ;
- couper des arbres fragilisés ou risquant de chuter.

4 demi-journées d’entretien ont été effectuées en 2023 : 03, 10, 17 et 24 mars.

Les digues de l’embarcadère de l’étang de Léon ont été renforcée par génie végétal : tressage de saules et remplissage de touradons de carex.

Le Syndicat de rivières est intervenu à la Nasse pour enlever un chêne déraciné en berge au niveau de la zone d’affouillement.

Temps de travail.homme (agents SIAG)..... 8 jours.hommes

4.4. Nettoyage de la plage et de l’embouchure du courant d’Huchet (GH2.2/2)

Le nettoyage manuel sélectif des plages de la réserve a été reconduit selon les modalités définies dans le marché 2020-2026 du Syndicat Mixte du Littoral Landais. Le ramassage mensuel a été interrompu en mai et juin, période de reproduction du gravelot à collier interrompu. Le volume de déchets collectés atteint cette année 21,90 m³ pour le lot 6 « plage » (ancien lot 4 + 200 ml autour du crochon sableux) et 4,44 m³ pour le lot 7 « embouchure » (ancien lot 5) (Figure 1).

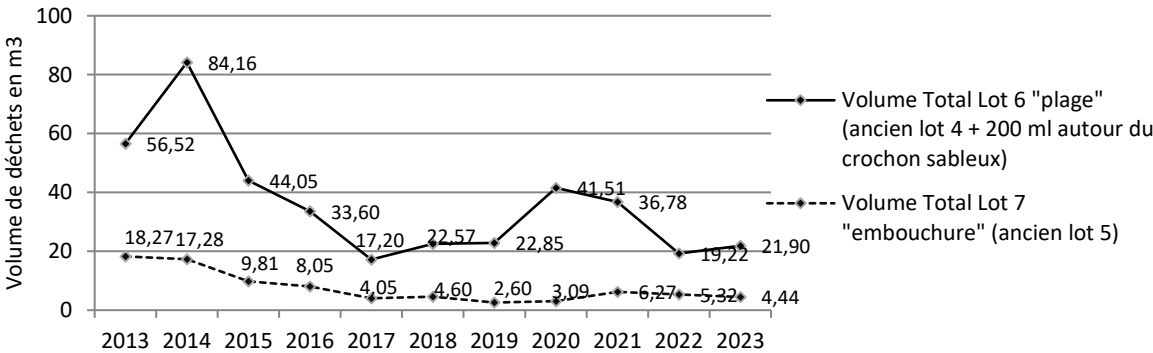


Figure 1 – Evolution des volumes de déchets collectés manuellement sur le lot 6 « plage » (ancien lot 4 + 200 ml autour du crochon sableux) et le lot 7 « embouchure » (ancien lot 5) entre 2013 et 2023

Temps de travail Agent RN (logistique traversée équipe + déchets).....6 jours.hommes

En addition au nettoyage systématique mené par le Syndicat Mixte du Littoral Landais (SMLL), le SIAG encadre chaque année des chantiers de collecte de déchets à l’estuaire du courant d’Huchet. En 2023, un chantier a été organisé avec les associations The SeaCleaners et Camel’idées de l’atlantique. 45 participants ont ramassé 1 m³ de déchets. L’évacuation et le traitement des déchets ont été pris en charge par le SMLL.

Secteur	Organisme/évènement	période	m³ déchets
Rive gauche de l’embouchure	The SeaCleaners, Camel’idées de l’atlantique,	2023	1
	Bénévole volontaire		0,88
TOTAL			1,88

Tableau 8.- Bilan des opérations de ramassage manuel des déchets réalisées en 2023

Temps de travail Agent RN (organisation, encadrement, évacuation des déchets).....3 jours.hommes

Le bac à marée installé en 2021 par la mairie de Moliets a été remis en place d’octobre à fin mai en haut de la rue de l’embouchure. Il a été vidé régulièrement par les agents municipaux.

4.5. Entretien des milieux (GH2.1/3)

○ le marais de la Pipe

Les travaux d'entretien du marais de la Pipe ont été réalisés début septembre.

- fauchage, ramassage et évacuation de l'herbe de la prairie (1 ha) ;
- élagage et tronçonnage d'arbres.

Coût du fauchage et de l'exportation de l'herbe.....1 764 € TTC

Gestion du moine:

- fermeture du moine pour mise en eau printanière du marais: le 06 janvier 2023 ;
- ouverture pour entretien du marais à l'automne: le 01 septembre 2023.

Temps de travail.homme (personnel réserve).....3 jours.hommes

○ le marais du Cout de Mountagne

Travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération des chasseurs des Landes :

- girobroyage à l'épaveuse de la végétation des bordures de digues ;
- entretien des digues.

Coût des travaux d'entretien.....2 868 € TTC
(Financement : 100 % Fédération de chasse)

Travaux réalisés en régie par le SIAG :

- girobroyage de la végétation du dessus des digues, de l'îlot central, casiers 1-2 et des chemins d'accès ;
- tronçonnage, élagage des ligneux et débroussaillage divers ;
- entretien des ouvrages hydrauliques (gestion des embâcles, seuils, conduites).

Un broyage de la végétation a été réalisé casiers 3 et 7 à l'aide d'une ancienne dameuse à neige de faible portance, sur laquelle est adaptée un broyeur. Un passage à gué en sable a été créé devant l'observatoire pour permettre le franchissement du canal.

Coût des travaux de broyage de la végétation (prestataire).....3 048 € TTC

Temps de travail.homme (personnel réserve).....12 jours.hommes

Pâturage au marais du Cout de Mountagne

La mise au marais de 3 vaches marines landaises *Bos taurus* Linnaeus, 1758 a eu lieu le 08 juin. Le parc de 5,2 ha a été pâturé pendant 151 jours jusqu'au 20 septembre 2023, ce qui représente un niveau de chargement de 0,17 UGB/ha/an contre 0,19 en 2022, 0,32 en 2021, 0,39 en 2020 et 0,25 en 2019.

A l'issue de la saison, les zones délaissées par le troupeau, envahies par les ligneux et la fougère aigle ont fait l'objet d'un broyage mécanique. 2 pins penchés sur la clôture ont été retirés avec l'aide du chariot télescopique de la commune de Léon.

Surveillance du troupeau et des équipements, suivi du pâturage, concertation SIAG/FDC40..... 3 jours.hommes

○ la Pointe

Divers travaux d'entretien ont été effectués sur le secteur de la Pointe à Léon :

- coupe de branches menaçant de tomber sur les sentiers ;
- girobroyage de la prairie et d'une partie du sous-bois ;

Un petit théâtre de verdure a été aménagé devant la prairie pour y tenir des animations scolaires.

Temps de travail.homme3 jours.hommes

5. SUIVIS ET ETUDES

5.1. Suivi de l'avifaune

○ *Le Blongios nain*

Seulement deux campagnes de prospection ont été menées les 1er et 7 juin et se sont révélées négatives. Un oiseau a toutefois été contacté fortuitement le 30 avril au sud-ouest de l'étang de Léon, plus précisément à l'entrée du marais du Cout de Mountagne. L'individu, un mâle, a été entendu chantant pendant plusieurs secondes. Ce comportement territorial est encourageant puisqu'il indique que l'espèce occupe toujours sur le site pendant la période de reproduction (reproduction possible).

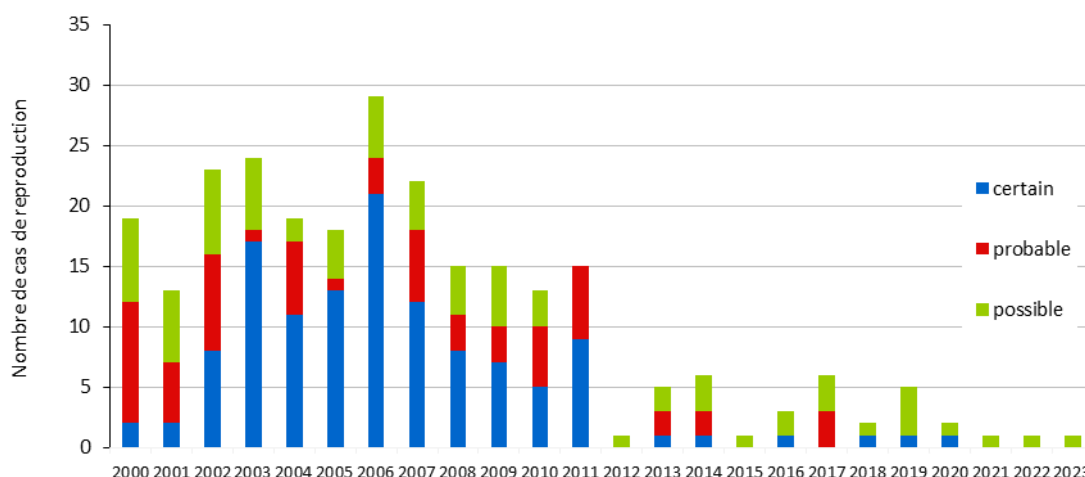


Figure 2.- Evolution du nombre de cas de reproduction de Blongios nain dans la RN courant d'Huchet entre 2000 et 2023

Temps de travail.homme (suivi de la reproduction).....3 jours.hommes

○ *Le Gravelot à collier interrompu*

Le suivi annuel de la reproduction du Gravelot à collier interrompu a été effectué du 7 avril au 16 août sur la plage entre la Lette blanche et l'embouchure du courant d'Huchet.

Au total, 17 demi-journées de prospection ont été réalisées. 99 observations ont été comptabilisées dans le cadre du protocole de suivi, un nombre en augmentation par rapport à l'année 2022 et qui revient à un niveau plus proche de celui des années précédentes. 11 observations fortuites (hors protocole) ont été effectuées également sur la zone d'étude.

L'effectif reproducteur, estimé entre 13 et 14 couples (5 à 9 couples en 2022) revient à un niveau équivalent à celui des meilleures années. On dénombre entre 14 et 17 pontes donnant entre 11 et 19 jeunes à l'envol, ce qui fait de 2023 l'année la plus productive en nombre de jeunes à l'envol.

Seules quelques fouilles de sangliers ont été observées dans les laisses de mer cette année au début du printemps. La battue organisée sur le secteur retro-littoral avant la saison de reproduction semble avoir fait diminuer le nombre de sangliers localement. Le nombre important d'exclos installés pour protéger les nids, y compris ceux installés à distance des lieux les plus fréquentés, a également contribué au succès reproducteur. Tout comme la présence sur le terrain du volontaire en service civique qui a sensibilisé les usagers de la plage à la protection de l'espèce.

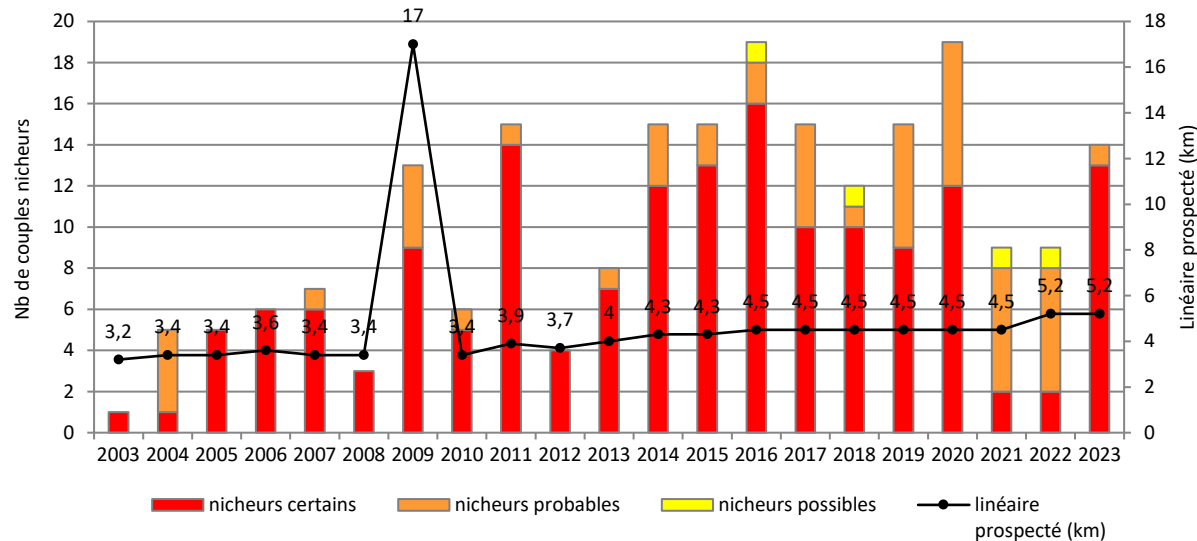


Figure 3.- Evolution du nombre de couples nicheurs de Gravelot à collier interrompu entre 2013 et 2023

Suivi terrain, pose des exclos et panneaux, saisie, analyse et synthèse des données..... 25 jours.hommes

○ Le Balbuzard pêcheur

Pour rappel, la femelle corse « CCE » restée fidèle au site depuis 2018 avait subitement disparu en 2022 durant la période d'élevage des juvéniles. Cette disparition laissait présager la mort de l'oiseau. Comme pressenti, cette dernière n'a pas été ré-observée en 2023. Le mâle écossais bagué « N4 » est quant à lui revenu s'installer le 21 mars. Une dizaine de jours après son arrivée, des tentatives d'accouplement ont été observées avec une femelle munie d'une bague orange et portant l'inscription « T26 ».

Originnaire de la forêt d'Orléans, cette femelle d'à peine 3 ans (et donc tout juste mûre sexuellement) a été transloquée au marais d'Orx fin juin 2020 dans le cadre du programme régional 2018-2021 de sauvegarde de l'espèce. Bien qu'il s'agisse de sa toute première reproduction, celle-ci a été menée avec succès. La date de ponte a été estimée autour du 23 avril. Le couple a élevé jusqu'à l'envol deux mâles bagués « YHI » et « YFI », le 06 juillet 2023 à l'âge de 39 jours. La date de départ en migration des oiseaux n'a pas été déterminée. Un des deux jeunes a été photographié en Andalousie au mois de novembre et est bien parti pour hiverner là-bas.



Photo 11.- Jeunes balbuzards au nid dominant le marais du Cout de Mountagne

Temps de travail.homme (suivi de la reproduction et baguage).....5 jours.hommes

Prestation du grimpeur pour baguage.....300 € TTC

○ Recensement des oiseaux d'eau dans la réserve naturelle

Chaque année, des comptages périodiques sont effectués sur les principales zones de stationnement des oiseaux dans la réserve naturelle (étang de Léon, Cout de Mountagne, embouchure, ...). Ils englobent toutes les espèces d'oiseaux d'eau observées aussi bien en période de reproduction qu'en migration ou en hivernage. Au total, 31 comptages ont été réalisés en 2023.

Temps de travail homme (suivi et saisie des données).....10 jours.hommes

Sur la période hivernale, plusieurs comptages sont effectués pour estimer les effectifs des oiseaux d'eau hivernants sur le site (comptages mensuels oiseaux d'eau, comptage international Wetland, dortoir Grand cormoran, etc.). Le **Tableau 9** ci-dessous présente les effectifs max des oiseaux d'eau hivernants recensés sur l'ensemble du site de la réserve naturelle englobant l'étang de Léon dans son intégralité. Ce dénombrement hivernal s'effectuant à cheval sur deux années, les données synthétisent les observations faites entre le mois de décembre 2022 et la fin janvier 2023.

Aigrette garzette	6	Chevalier arlequin	0	Gravelot à collier interrompu	14
Bécasseau variable	12	Cygne tuberculé	13	Grèbe huppé	15
Bécasseau sanderling	106	Foulque macroule	238	Grèbe castagneux	2
Bécassine des marais	10	Gallinule poule d'eau	13	Héron cendré	5
Bécassine sourde	0	Goéland argenté	1	Oie cendrée	0
Busard des roseaux	3	Goéland brun	124	Martin-pêcheur d'Europe	2
Butor étoilé	0	Goéland cendré	0	Mouette mélanocéphale	22
Canard chipeau	27	Goéland leucophée	208	Mouette rieuse	617
Canard colvert	171	Goéland marin	23	Râle d'eau	2
Canard siffleur	0	Goéland pontique	0	Sarcelle d'hiver	151
Canard souchet	2	Grand cormoran	116	Vanneau huppé	146
Canard pilet	0	Grande aigrette	8		

Tableau 9.- Effectifs max. des oiseaux d'eau hivernants recensés sur la RN du courant d'Huchet - Hiver 2022-2023 (*hivernage partiel)

○ Comptage des poses hivernales de laridés et de limicoles à l'embouchure du Courant d'Huchet

Un comptage décadaire des poses hivernales des principaux laridés et limicoles a été effectué à l'embouchure du courant d'Huchet (**Tableau 10**). Ce dénombrement permet de connaître l'évolution de fréquentation du site en période hivernale et d'évaluer l'intérêt et l'importance de cette zone de reposoir pour les oiseaux.

Espèce	Janv.	Fév.	Mars (1 comptage)	Oct.	Nov.	Déc. (1 comptage)
Goéland leucophée	104	237	16		348	80
Goéland brun	67	482	254		93	340
Goéland marin	11	7	5		18	7
Mouette rieuse	299	75	0		56	38
Mouette mélanocéphale	18	38	0		20	4
Gravelot à collier interrompu	0	11	7		16	14

Tableau 10.- Effectifs mensuels max des principaux laridés et limicoles posés à l'embouchure du Courant d'Huchet en 2023

Temps de travail.homme..... 4 jours.hommes

○ Suivi de la halte migratoire postnuptiale de la Spatule blanche sur le Cout de Mountagne

Seuls 18 comptages ont pu être réalisés cette année entre les mois d'août et octobre. L'effectif cumulé de 166 oiseaux en halte postnuptiale est donc très largement sous-estimé.

Deux spatules blanches, nées au cours de la saison et équipées de balises ARGOS dans les Pays-Bas, ont effectué une halte sur le marais du Cout de Mountagne :

- la première, baptisée « Artemis » et en provenance de Charente-Maritime, a émis un signal depuis le Cout de Mountagne le 16/10 vers 20h30. Elle a de nouveau été enregistrée à proximité de Santoña (Espagne) le lendemain à la même heure. L'oiseau a donc effectué un périple d'environ 300 km en moins de 24h. Malheureusement, l'individu a été déclaré mort quelques jours plus tard au cours de sa migration ;
- la deuxième, baptisée « Kai » a effectué une halte sur le Cout de Mountagne le 30/10. Pointée à 4h30, elle semble avoir passée la nuit sur le marais et est repartie dans la matinée. Elle a hiverné sur la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Lesgau à Saint-Martin-de-Seignanx (Landes).

○ Les autres cas de reproduction surveillés en 2023 (**Tableau 11**)

	Nb de couples nicheurs ou mâles chanteurs cantonnés en 2022	Lieux	Remarques	Tendance
Aigle botté	Entre 1 et 2 couples reproducteurs certains	Couloum + Parcelle ONF 62 (RN)	Au moins 1 jeune à l'envol (non suivi en 2023)	
Aigrette garzette	2 couples reproducteurs possibles	Canes de l'étang de Léon	Cris de nidification entendus	↗
Canard chipeau	Entre 5 et 6 couples reproducteurs certains	Cout de Mountagne, Etang de Léon		↗
Canard colvert	Au moins 6 couples reproducteurs certains	Cout de Mountagne, Etang de Léon		→
Cisticole des joncs	≥4 mâles chanteurs	Cout de Mountagne et courant d'Huchet (partie aval)	Non suivie en 2023	
Cochevis huppé	1 mâle chanteur cantonné	De l'embouchure à l'accès Lette blanche (linéaire de 5 km)	Espèce surveillée	→
Cygne tuberculé	≥ 3 couples reproducteurs certains	Cout de Mountagne, Etang de Léon		→
Echasse blanche (*)	1 couple reproducteur certain	Cout de Mountagne	1 jeune à l'envol	↗
Faucon hobereau	1 couple reproducteur certain + 2 couples reproducteurs probables	Cout de Mountagne Rives Ouest de l'étang de Léon		↗
Foulque macroule	Aucun couple observé	-		→
Gallinule poule d'eau	≥ 3 couples reproducteurs certains	Cout de Mountagne		→
Grèbe castagneux	2 couples reproducteurs certains	Cout de Mountagne		↗
Grèbe huppé	8 couples reproducteurs certains	Sur l'herbier de Mâcre Nord-ouest de l'étang de Léon	Espèce surveillée	↗
Héron cendré (**)	≥ 20 nids dont ≥17 couples reproducteurs certains	Marais de la Pipe, canes de l'étang de Léon	Espèce surveillée	↗
Héron pourpré	5 nids dont 4 couples reproducteurs certains + 1 couple reproducteur probable	Canes et rives de l'étang de Léon	Espèce surveillée	↘
Martin pêcheur d'Europe	1 couple reproducteur certain	Cout de Mountagne		

Pipit rousseline	Au moins 5 mâles chanteurs cantonnés	De l'embouchure à l'accès Lette blanche (linéaire de 5 km)	Espèce surveillée	↘
Sarcelle d'hiver	1 couple reproducteur certain (Cout) + 1 mâle cantonné (étang)	Cout de Montagne, Etang de Léon (Ouest)	Non suivie en 2023	

(*) Un couple d'Echasse blanche *Himantopus (Linnaeus, 1758)* a élevé un jeune avec succès dans le marais du Cout de Montagne. Il s'agit de la première nidification connue de l'espèce dans la réserve naturelle après la tentative échouée de 2016 (4 nids prédatés). Le couple semble être arrivé fin avril et la femelle a été observée au nid à partir 10 juin. Le poussin, quant à lui, a été observé pour la toute première fois le 3 juillet, alors âgé d'un jour ou deux. Le couple a ensuite élevé et protégé farouchement sa progéniture jusqu'à l'envol autour du 25 août (âge ~ 54 jours). Les oiseaux sont partis ensemble en migration entre le 9 et le 10 septembre.



Photo 11.- Couple d'échasses blanches

(**) En raison d'un problème matériel, certaines zones favorables à la nidification du Héron cendré n'ont pas pu être intégralement prospectées en 2023. C'est le cas notamment des nids localisés le long des berges ouest de l'étang de Léon entre la cane nord et le cout de l'Auga. Le nombre de nids et de couples reproducteurs inscrit sur le tableau de synthèse est donc sous-estimé.

○ Bilan avifaunistique 2023

Pour l'année 2023, les autres faits marquants sont :

- l'observation le 11/01/2023 en journée d'une Effraie des clochers en rive droite du courant d'Huchet sur la zone d'arrière-dune (secteur Pipe) ;
- l'afflux post-tempête de mouettes tridactyles, mouettes pygmées, labbes pomarins et océanites tempêtes entre le 17 et le 20/01/2023 sur le littoral de la réserve ;
- l'observation d'une Fauvette passerinette (le 03/05/2023) et d'une Rousserolle turdoïde (le 12/10/2023) fréquentant toutes deux la saulaie du bord de l'étang de Léon, à proximité de la Maison de la Réserve ;
- le stationnement d'un Chevalier à pattes jaunes les 5 et 6/09/2023 sur le marais du Cout de Montagne ;
- le stationnement du 15/03/2023 au 04/04/2023 d'un Plongeon imbrin au sud-est de l'étang de Léon ;
- le stationnement d'un Pygargue à queue blanche (bague jaune « uD83D_uDE42 ») du 23 au 28 octobre 2023 sur le marais du Cout de Montagne.

5.2. Suivi des amphibiens

Cinq campagnes d'inventaire nocturne des amphibiens ont été organisées entre février et mars dont trois au Cout de Montagne, une au Marais de la Pipe et une sur la partie aval du courant d'Huchet, entre les seuils de la Pipe et l'embouchure. Ces sessions de prospection ont permis d'identifier de nouveaux secteurs de pontes (Crapaud épineux notamment) et d'affiner les connaissances quant à la phénologie des espèces, lesquelles peuvent fortement varier selon le secteur géographique. Ces campagnes ont enfin mis en avant des effectifs remarquables de rainettes ibériques et méridionales sur le Cout de Montagne avec respectivement 91 et 42 individus dénombrés sur les casiers 1 et 2 durant la nuit du 15 mars 2023.



Photo 12 : Amplexus de rainettes ibériques

Temps de travail Agent RN (inventaires terrain, saisie et synthèse des données)..... 12 jours.hommes

5.3. Suivi des reptiles

○ Suivi POPReptile 1 « Inventaire simple »

Le protocole national « PopReptiles 1 » mis en place au marais de la Pipe en 2022 a été reconduit en 2023. Les 4 transects ont été parcourus à 6 reprises entre le 19 avril et le 3 juillet. Cette seconde année de suivi a permis de d'individualiser deux couleuvres helvétiques (1 juvénile et 1 sub-adulte) et 3 couleuvres verte et jaune adultes. Des lézards des murailles, des lézards à deux raies ainsi qu'une couleuvre d'Esculape ont également été contactés dans le secteur au cours de l'année et viennent compléter l'inventaire.

Temps de travail.homme (pose des plaques, suivi et saisie des données)..... 4 jours.hommes

5.4. Suivi des poissons

Une pêche électrique a été réalisé le 29 mars 2023 au Marais de la Pipe avec la Fédération départementale des pêcheurs pour suivre les frayères à Brochet. Seulement 2 brochetons éclos de l'année ont été capturés pour une surface échantillonnée de 1091m², soit une densité de 0,002 Bro 0+/m². Cette densité extrêmement faible est à mettre en lien avec les niveaux d'eau bas connus cet hiver.

5.5. Suivi des invertébrés

○ Le Fadet des laïches

Le suivi a débuté le 02/06/2023 et s'est achevé le 28/07/2023 couvrant ainsi l'ensemble de la période d'émergence du Fadet des laïches. Au total, 21 imagos ont été dénombrés dont 15 sur les transects de suivi (6 mâles et 9 femelles, Sex-Ratio=0,66).

L'occupation est restée constante en 2023 (67%) et des papillons ont été contactés sur 4 des 5 secteurs suivis du Cout de Mountagne. Les transects traversant la tourbière (CM_F3) et la parcelle communale à l'est de cette dernière (CM_F1) présentent les indices d'abondance les plus élevés (IA_{CM_F3}=7,62 et IA_{CM_F1}=3,81) pour des densités avoisinant respectivement les 14,9 et 10,6 individus/ha.

Pour rappel, le secteur du Cout de l'Auga a fait l'objet d'une réouverture par broyage mécanique en hiver 2022 dans l'objectif de rétablir la lande humide à Molinie, milieu favorable à l'espèce. Encore trop tôt pour voir réapparaître cet habitat dans un état optimal, l'espèce n'y a pas été observée pour la seconde année consécutive.

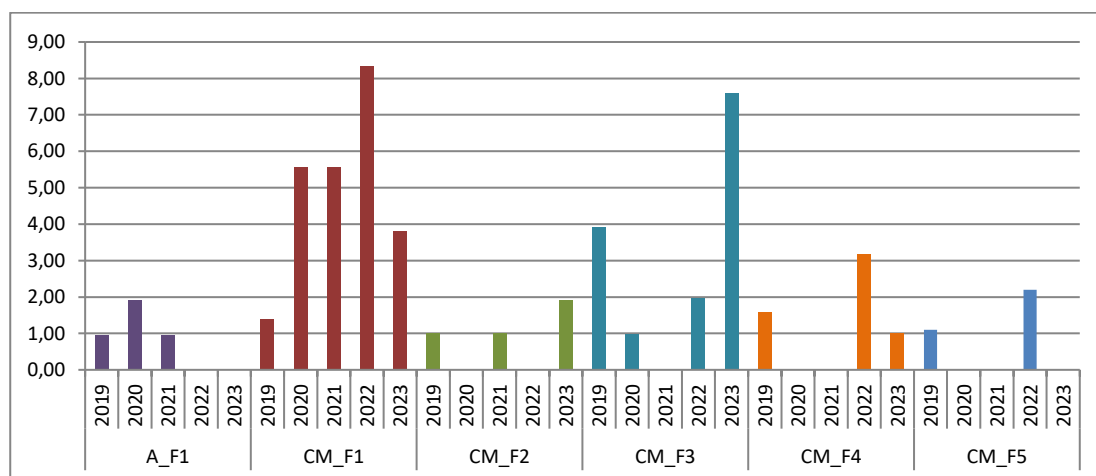


Figure 4.- Evolution des indices d'abondance du Fadet des laïches par transect entre 2019 et 2023

Suivi sur le terrain, saisie et analyses..... 5 jours.hommes

○ Suivi du peuplement d'Odonates

Le suivi bisannuel des odonates, inspiré du protocole national STELI et mis en place en 2021 a été reconduit cette année. Les 12 transects répartis entre les marais de la Pipe, du cout de Mountagne et l'étang de Léon ont été parcouru à 6 reprises entre les mois de mai et août 2023. Le suivi a permis de comptabiliser 2266 individus et 30 espèces sur les 51 recensées (~2/3). Comme pour 2021, les 4 espèces présentant les plus forts indices d'abondance sont l'**Agrion élégant** (IA₂₀₂₃=46,8), l'**Agrion blanchâtre** (IA₂₀₂₃=35,4), l'**Orthétrum bleissant** (IA₂₀₂₃=29,1) et l'**Agrion délicat** (IA₂₀₂₃=27).

Même si l'**Agrion élégant** reste l'espèce la plus abondante, ce dernier a connu une diminution spectaculaire de ses effectifs entre 2021 et 2023. En effet, seulement 85 individus ont été observés au cours de la saison au marais de la Pipe contre 607 en 2021 (-86%). Idem pour le marais du Cout de Mountagne où 278 individus ont pu être dénombrés contre 755 en 2021 (-37%). L'Agrion élégant ne semble cependant pas être un cas isolé puisque la très grande majorité des espèces rencontrées au Marais de la Pipe sont également concernées par cette baisse d'effectifs (cf. figure 7).

Hypothèse : le manque d'eau au marais de la Pipe durant l'hiver 2023 a eu des répercussions sur les larves d'odonates et les émergences au printemps ? =>A vérifier lors du prochain suivi en 2025.

A l'inverse, l'intégralité des espèces communes de l'étang de Léon ont vu leurs effectifs augmenter ; doubler voire même tripler pour certaines comme le **Trithémis annelé** (+205%), l'**Agrion de Vander Linden** (+195%) et la **Libellule fauve** (+120%).

Notons également une occupation croissante (p(occ)=0,4 en 2023 contre 0,3 en 2021) et de forts effectifs d'**Agrion de Mercure** sur les secteurs favorables du Cout de Mountagne (+125% par rapport à 2021). Ces valeurs classent l'espèce en 5^{ème} position des odonates présentant les plus forts indices d'abondance sur le site en 2023 (IA₂₀₂₃=15,9). Le **Trithémis annelé** semble également en plein essor sur la partie ouverte et aménagée du Cout de Mountagne (+133%).

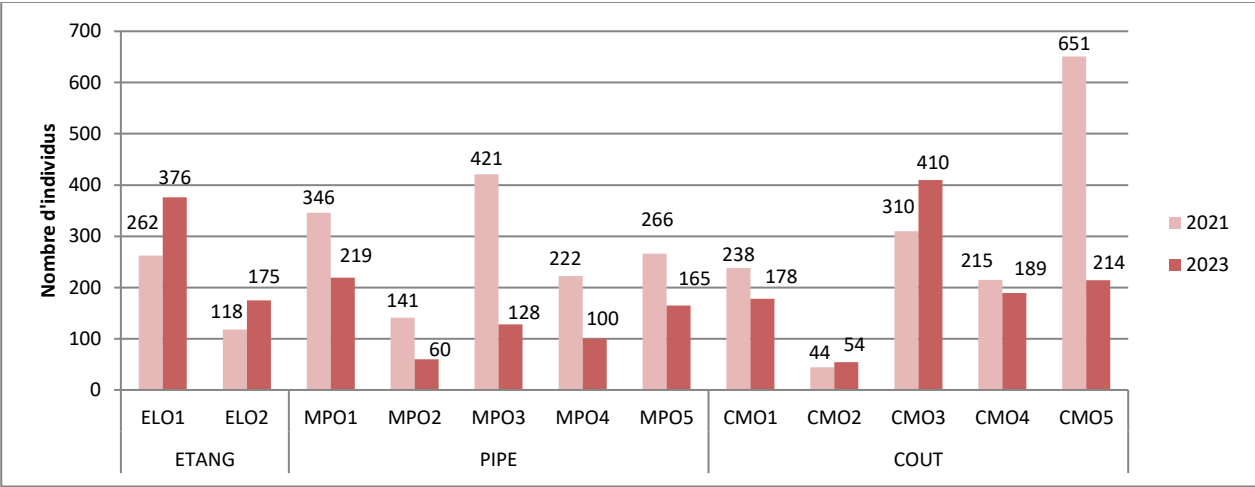


Figure 5 : Effectifs d'odonates relevées en 2021 et 2023 pour chaque transect

	Marais de la Pipe		
	Effectif 2021	Effectif 2023	Tendance
Agrion blanchâtre	318	393	+24%
Agrion élégant	607	85	-86%
Anax empereur	6	3	-50%
Caloptéryx occitan	121	13	-89%
Cordulie à tâches jaunes	6	2	-67%

Crocothémis écarlate	25	3	-88%
Libellule fauve	24	19	-21%
Libellule quadrimaculée	5	4	-20%
Orthétrum à stylets blancs	67	15	-78%
Orthétrum bleissant	159	101	-36%
Sympétrum strié	21	22	+5%

Tableau 12.- Effectifs et tendances des espèces communes dénombrées au Marais de la Pipe

	Cout de Moutagne		
	2021	2023	Tendance (%)
Agrion blanchâtre	5	8	+ 60%
Agrion élégant	755	278	-63%
Anax empereur	6	7	+17%
Agrion de Mercure	61	137	+125%
Agrion délicat	232	241	+4%
Cordulie à tâches jaunes	6	2	-67%
Crocothémis écarlate	25	31	+24%
Caloptéryx hémorroïdal	25	30	+20%
Caloptéryx vierge	36	35	-3%
Libellule fauve	20	24	+20%
Leste vert	10	2	-80%
Orthétrum à stylets blancs	13	9	-31%
Orthétrum bleissant	164	185	+13%
Orthétrum réticulé	12	12	0
Trithémis annelé	3	7	+133%

Tableau 13.- Effectifs et tendances des espèces communes dénombrées au Cout de Moutagne

	Etang de Léon		
	2021	2023	Tendance (%)
Agrion de Vander Linden	21	62	+195%
Agrion élégant	135	138	+2%
Anax empereur	4	5	+25%
Cordulie à corps fin	6	7	+17%
Crocothémis écarlate	20	36	+80%
Libellule fauve	10	22	+120%
Naïade au corps vert	127	178	+40%
Orthétrum bleissant	12	20	+67%
Orthétrum réticulé	13	14	+8%
Trithémis annelé	20	61	+205%

Tableau 14.- Effectifs et tendances des espèces communes dénombrées sur l'étang de Léon

Suivi sur le terrain, saisie et analyses..... 12 jours.hommes

5.6. Suivi de la flore et étude des habitats (SE1.1/1 et SE1.2/1)

Flore patrimoniale

Le suivi annuel ou bisannuel des stations ou populations d'espèces d'intérêt patrimonial suivantes a été réalisé par comptage de pieds ou estimation du coefficient d'abondance (selon densité de pieds) : *Romulea bulbocodium* (20 pieds au marais de la Pipe, 16 pieds à la Rouquetaire), *Narcissus gigas* (2 pieds au sud du Cout de Montagne), *Senecio baionensis* (74 pieds, Maison du garde), *Euphorbia peplis* (7 pieds, RG embouchure du courant d'Huchet), *Ranunculus omiophyllus* (10 pieds, canal ceinture Cout de Montagne).



Photo 13.- *Ranunculus omiophyllus*



Photo 14.- *Narcissus gigas*



Photo 15.- *Romulea bulbocodium*

7 pieds d'*Euphorbe peplis* ont été observés le 10/07/2023 dans la laisse de mer du coude aval du courant d'Huchet contre 1 seul en 2022. L'espèce semble avoir profitée de l'installation d'une clôture en pied de dune, limitant le piétinement de la zone. 3 pieds de *Crithmun maritimum* ont également été comptabilisés.

Suite à un signalement de Petite naïade *Najas minor* All., 1773 dans l'étang de Léon par Vincent Bertrin de l'INRAE, des prospections ont été réalisées par les gardes de la réserve afin de pouvoir éventuellement confirmer sa présence. Les recherches n'ont pas abouti et seront relancées en 2024.

Une visite sur le terrain a eu lieu le 28 juin 2023 avec le CBNSA, chargé de l'animation du PNA isoétides des étangs arrière-littoraux.

Suivi de terrain, saisie et analyse des données, rédaction.....10 jours.hommes

5.7. Suivi et gestion des niveaux d'eau (SE1.3/1 et AD5.2)

Tout au long de l'année, le personnel du SIAG a réalisé le suivi des niveaux d'eau des zones humides de la réserve (étang, marais, courant, embouchure). L'évolution de la cote de l'étang de Léon, du courant d'Huchet et des hauteurs des précipitations est présentée en **Annexe 1**.

Après une année 2022 très déficitaire, les pluies ont été excédentaires de +18,36% en 2023 par rapport à la moyenne 2000-2023. Il est tombé, au total, 1451,40 mm de pluie à la station Météo-France de Dax (**Figure 5**). Le retour des pluies abondantes sur la façade ouest en fin d'année laisse entrevoir la fin de la sécheresse.

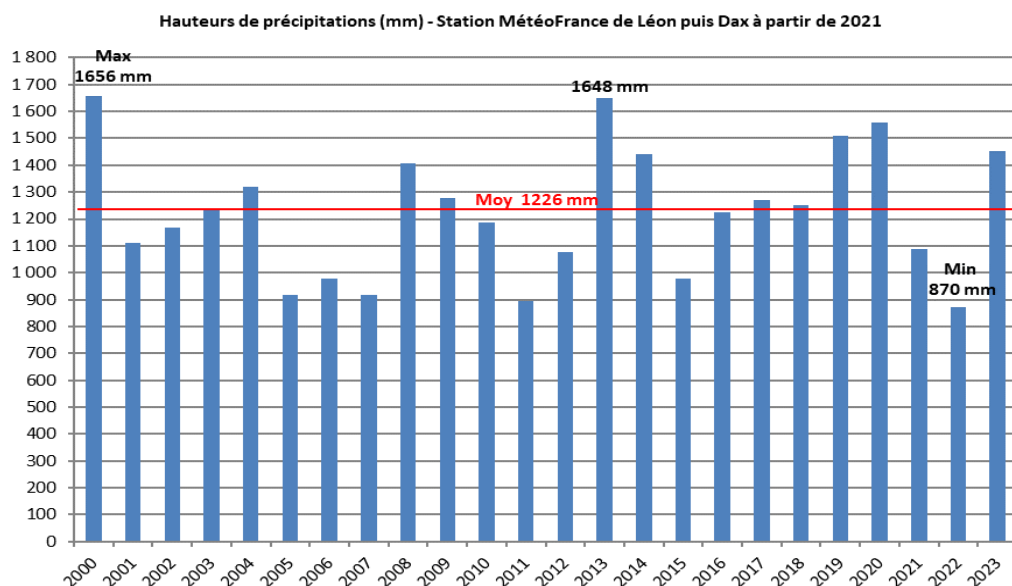


Figure 6.- Evolution des hauteurs de précipitation à Léon puis Dax entre 2000 et 2023.

Suivi et Gestion du barrage de la Nasse

Le nouveau barrage de la Nasse a été mis en service début avril. Malgré les défauts constatés sur l'ouvrage, le gestionnaire a tenté d'appliquer le nouveau règlement d'eau fixant les cotes de l'étang de Léon et le débit restitué dans le courant d'Huchet (arrêté préfectoral n°40-2020-00208) dont les grands principes sont rappelés ci-dessous.

Le niveau de l'étang de Léon dépend des manœuvres du clapet du barrage.

Le gestionnaire doit gérer l'ouvrage pour aboutir à un marnage de l'étang proche d'un fonctionnement naturel tout en prenant en compte l'ensemble des usages concernés (bateliers, activités de baignade et de nautisme, pêcheurs, chasseurs, préservation de la biodiversité).

Les cotes objectifs de l'étang de Léon sont fixées dans le **Tableau 15** suivant :

Périodes	Mois de novembre à février inclus	Mois de mars et d'avril	Mois de mai et de juin	Mois de juillet et d'août	Mois de septembre et octobre
Objectif du niveau d'eau	Période de recharge		Période de baisse		
	Montée progressive du niveau d'eau jusqu'à une cote comprise entre 7,40 et 7,45 m NGF	Maintien du niveau d'eau à une cote comprise entre 7,40 et 7,45 m NGF	Maintien du niveau d'eau à cote de 7,30 m NGF	Maintien du niveau d'eau à cote de 7,20 m NGF	Maintien du niveau d'eau à cote de 7,10 m NGF

Ces cotes sont des objectifs de gestion. Le niveau de l'étang est dépendant des conditions hydrologiques.

En période de hautes eaux, le clapet sera ouvert au maximum dès que le lac aura atteint la cote de 7,60 m NGF.

En période basses eaux, le gestionnaire est tenu d'assurer en priorité un débit minimal du courant d'Huchet de 3,3 m³/s et une chute inférieure à 20 cm sur les ouvrages.

4 nouvelles échelles limnimétriques calées NGF ont été installées en aval de chaque seuil, en rive droite et 1 en amont du barrage. Elles permettent de s'assurer que les chutes sont inférieures à 20 cm.

Au total, 16 interventions ont été nécessaires pour réguler le niveau de déversement du nouveau barrage de la Nasse. Une inspection visuelle des ouvrages et des berges est également réalisée quotidiennement par les agents du SIAG.

Le **Tableau 16** ci-dessous présente les cotes min-max et moyennes de l'étang de Léon relevées par bimestre durant l'année 2023 :

Période	Cote de l'étang (m NGF) min-max/période	Amplitude (cm)	Cote moyenne de l'étang (m NGF)
janvier-février	7,31-7,63	32 cm	7,49
mars-avril	7,14-7,51	37 cm	7,34
mai-juin	7,09-7,22	13 cm	7,14
juillet-août	7,03-7,15	12 cm	7,07
septembre-octobre	7,06-7,35	29 cm	7,13
novembre-décembre	7,27-7,44	17 cm	7,36

Les Extrêmes : la cote la plus basse de l'étang de Léon a été relevée du 22 au 26 août 2023 à 7,03 m NGF et la plus haute relevée le 20 janvier 2023 à 7,63 m NGF ➔ amplitude de 60 cm.

Malgré les faibles précipitations au cours de l'hiver, le niveau de l'étang de Léon est resté haut en janvier-février en raison des caissons étanches utilisés pour la construction du nouveau barrage.

Temps de travail.homme (suivi niveaux, manipulation et entretien des ouvrages, saisie).....40 jours.hommes

Jaugeage du Courant d'Huchet (Nasse) et du ruisseau la Palue (D652)

Courant d'Huchet : La valeur du débit minimal restitué dans le courant d'Huchet est fixée 3,3 m³/s au niveau du barrage de la Nasse. 3 jaugeages ont été réalisés avec le service hydrométrie de la Dreal Nouvelle-Aquitaine en 2023 pour vérifier la conformité et établir la courbe de correspondance hauteur/débit. Les vitesses en amont et en aval des nouveaux seuils ont également été mesurées pour tenter de comprendre les problèmes de franchissement des passes par les bateliers.

Ruisseau la Palue : Comme prévu dans le nouveau règlement d'eau de l'étang de Léon, 2 à 3 jaugeages doivent être réalisés chaque année pour établir, puis mettre à jour la courbe de tarage, afin d'obtenir les débits du cours d'eau de la Palue en amont de l'étang. 3 jaugeages ont été effectués en 2023 avec le Syndicat Mixte des Rivières du Marensin et du Born.

Temps de travail.homme (agent RN)..... 3 jours.hommes

Station hydrométrique de la Palue (pont D652 - commune de Saint-Michel-Escalus)

Le SIAG a mis en service le 15 juillet 2021 une station hydrométrique sur le cours d'eau la Palue au niveau du pont de la route départementale n°652 sur la commune de Saint-Michel-d'Escalus. La station comprend une sonde piézorésistive et une échelle limnimétrique. Elle mesure les hauteurs d'eau. Le SIAG assure la gestion et l'entretien de ces équipements. En plus des consultations à distance du serveur, plusieurs inspections visuelles sont effectuées pour vérifier le bon fonctionnement de la station et le calage entre les hauteurs d'eau lues à l'échelle et celles enregistrées par la sonde.

Suivi et maintenance de la station.....3 jours.hommes

Abonnement et accès au serveur de la station..... 576 € TTC

Suivi de la ligne d'eau des seuils de la Pipe

Un suivi de la ligne d'eau des seuils de la Pipe a été réalisé le 20/09/2023 par les agents de la réserve. Les chutes d'eau sont conformes à l'objectif fixé $h < 20$ cm. Aucune érosion n'est perceptible en berge. Tunage et gabionnage visuellement conformes.

Temps de travail.homme (relevés, saisie et analyse des données).....2 jours.hommes

Suivi de la cote du courant d'Huchet à l'embouchure

Tout au long de l'année, les agents de la réserve ont relevé la cote du courant d'Huchet sur l'échelle limnimétrique de l'embouchure suivant un planning déterminé selon les horaires et les coefficients de marée. Ce suivi, débuté en août 2017, a pour but de mieux connaître l'influence de la marée sur le niveau du courant à son embouchure.

Nombre de relevés limnimétriques réalisés en 2023 : pleine mer = 39 ; basse mer = 66.

Préparation du planning, relevés, saisie et traitement des données.....15 jours.hommes

5.8. Suivi de la qualité de l'eau (SE1.3/2)

La qualité des eaux de l'étang de Léon est contrôlée plusieurs fois par semaine pendant la haute saison. Outre le suivi visuel quotidien, plusieurs campagnes d'analyses bactériologiques et de recherche de cyanobactéries sont menées conjointement par l'Agence Régionale de Santé (contrôle sanitaire) et le Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises (autocontrôle). La qualité des eaux de baignade 2023 est classée « Excellente » par l'ARS. Par contre, le niveau de contamination en cyanobactéries est qualifié de « Moyen » avec contrôle renforcé. Aucune fermeture temporaire de baignade n'a eu lieu en cours de saison.

Une réunion de préfiguration du projet de recherche LEON-BLOOM s'est tenue le 29 novembre à la mairie de Vielle-Saint-Girons. Ce projet porté par l'INRAE de Cestas-Gazinet vise à essayer de comprendre l'origine des proliférations de cyanobactéries dans l'étang de Léon, qui ont des conséquences sanitaires et économiques importantes pour les communes riveraines. Plusieurs axes de travail seront étudiés pour aboutir, le cas échéant, à des propositions de gestion pour éviter le développement des taxons problématiques. D'une durée de 4 ans, cette étude débutera au mois de mars 2024 avec l'installation d'instruments de mesure et de capteurs dans le plan d'eau et les tributaires du bassin versant. Le SIAG fournira ces données de niveaux et de débits d'eau et apportera son aide logistique aux suivis de terrain tout au long de l'étude.

Pour en savoir plus, consultez le site web dédié : https://projets_eabx.pages.mia.inra.fr/leon-bloom/

Temps de travail.homme (agent RN)..... 3 jours.hommes

5.9. Suivi et organisation des activités cynégétiques (SE1.4/3 et AD6.2/2)

Trois battues de régulation des sangliers ont été autorisées en 2023 dans le périmètre de la réserve. Le **Tableau 17** suivant récapitule les résultats :

date	Commune	Lieu-dit	ACCA	Sangliers		Autres	
				Vus	Prélevés	Vus	Prélevés
26/01/2023	Moliets-VSG	Marais de la Pipe-Huchet	Moliets-VSG	15	9 (4mad+3fad+2j)		
28/01/2023	Moliets	Aval courant-Deléon	Moliets-VSG	10	7 (3mad+2fad+2j)		
04/03/2023	Léon	Cout de Montagne	Léon	16	14 (6mad+4jm+4jf)	1 renard	1
TOTAL				41	30		

Tableau 17.- Bilan des battues aux sangliers organisées dans la réserve en 2023 (m mâle, f femelle, ad adulte, j jeune, chev. chevreuil).

Une réunion de concertation a eu lieu le 11 décembre avec les ACCA de Moliets et Maâ et de Vielle-Saint-Girons pour programmer et définir les modalités d'organisation des battues 2024. Le résultat attendu est, a minima, une diminution régulière du nombre de sangliers contactés sur la réserve.

Les campagnes de capture de sangliers ont été effectuées tout au long de l'année 2023. Le **Tableau 18** ci-dessous présente le bilan de l'année écoulée et les chiffres cumulés depuis la mise en service de la cage-piège:

Période	Nbre de nuits-pièges	Nbre de nuits avec captures	Nbre de sangliers prélevés
Année 2023	2	1	1
Année 2022	16	7	15
Année 2021	10	4	8
Année 2020	32	15	35
Année 2019	31	16	25
Année 2018	30	17	48
Année 2017	30	17	37
Année 2016	36	20	56
Année 2015	50	22	34
Année 2014	105	27	54
Octobre - décembre 2013	19	7	18
Total	361	153	331

Tableau 18.- Bilan des opérations de régulation de sangliers par cage-piège depuis octobre 2013.

Temps de travail.homme (piégeage, tirs + suivi photographique).....10 jours.hommes

Coût du permis de chasser + assurance.....184 € T.T.C.

Depuis la mise en œuvre de l'arrêté ministériel du 02 novembre 2020 relatif au piégeage du sanglier dans le département des Landes, les sangliers abattus sont enlevés par le service d'équarrissage.

5.10. Suivi et organisation des activités piscicoles (SE1.4/3 et AD6.2/3)

Pas d'actions en 2023

5.11. Suivi du facteur « activités humaines »

Les suivis du stationnement des véhicules à Pichelèbe et de la fréquentation humaine à l'embouchure du courant d'Huchet ont été reconduits en 2023.

Stationnement à Pichelèbe :

Au total, 67 comptages ont été effectués à Pichelèbe entre le 20 février et le 27 octobre. Les chiffres enregistrés sont plus élevés que l'an passé en raison de la présence des bateliers. L'affluence a été maximale entre le 20/07 et 20/08 avec en moyenne une centaine de véhicules stationnés de part et d'autre du pont. Le record a été comptabilisé le 08/08/2023 avec 152 véhicules garés.

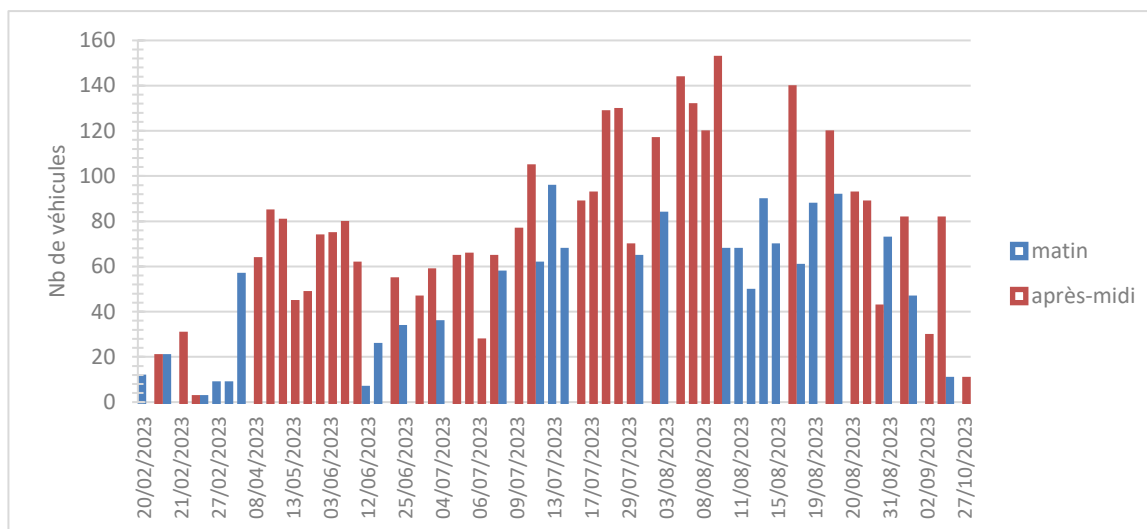


Figure 7.- Evolution du stationnement des véhicules au pont de Pichelèbe (D328) – Année 2023

Fréquentation à l'embouchure (partie nord) :

40 comptages ont été réalisés sur 1 km de plage au nord de l'embouchure du courant d'Huchet. La fréquentation est maximale entre début juillet et début septembre avec des chiffres journaliers proches ou dépassant les 800 personnes.

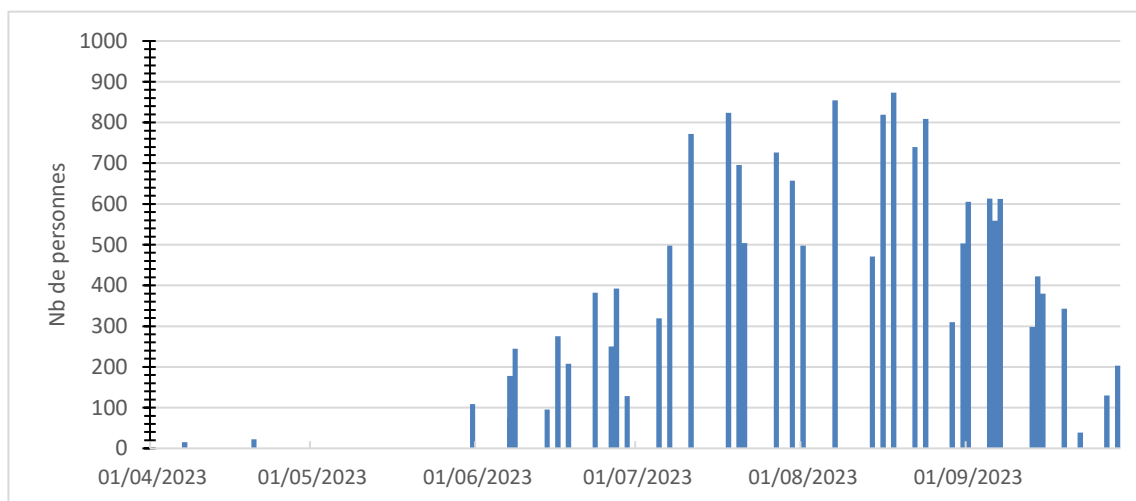


Figure 8.- Evolution du nbre de personnes sur 1 km de plage au nord de l'embouchure du courant d'Huchet - Année 2023

Comptages, saisie et analyses.....7 jours.hommes

6. SUIVI ADMINISTRATIF

6.1. Gestion de la forêt (AD6.1/1, AD6.2/1)

Une Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) a été mise en place sur la commune de Moliets et Maâ en juin 2023. Une rencontre a eu lieu sur le terrain avec les bénévoles pour identifier les besoins et les améliorations à apporter en termes de sécurité incendie dans le périmètre de la réserve naturelle. Le ponton des Casaous a été réaménagé et la végétation élaguée pour faciliter la prise d'eau dans le courant

d'Huchet. Un cadenas pompier a également été installé sur le portail du marais de la Pipe pour l'accès des services de secours.

Vu les incendies de grande ampleur qui ont impacté le massif des Landes de Gascogne durant l'été 2022, l'application des Obligations Légales de Débroussaillage a été renforcée dans le département des Landes en 2023. Une rencontre a eu lieu avec la direction du Camping Sandaya Le Col Vert à Vielle-Saint-Girons pour identifier les zones à débroussailler et définir les modalités des travaux en limite de réserve. Des échanges ont lieu également avec la mairie de Léon et un riverain souhaitant réorganiser ses terrains autour de sa maison et satisfaire ses obligations OLD au sud du Cout de Mountagne.

Temps de travail.homme (agents SIAG)..... 6 jours.hommes

6.2. Gestion du courant d'Huchet, en relation avec les bateliers (AD6.1/4)

Une réunion de concertation entre les 3 maires et les représentants des Bateliers s'est tenue à la mairie de Vielle-Saint-Girons le 22 mai 2023. Compte-tenu des difficultés rencontrées au barrage de la Nasse, il a été décidé de maintenir l'exercice de la batellerie au départ du pont de Pichelèbe jusqu'à nouvel ordre. Des équipements de sécurité routière (bandes rugueuses, bandes jaunes et panneaux) ont été installés sur la RD328 pour améliorer le stationnement et les conditions d'accueil des visiteurs. Une réunion à la mairie de Moliets le 04 décembre 2023 a permis de faire le bilan de la saison (cf. § 7 Fréquentation p.38).

Temps de travail.homme (agents SIAG)..... 3 jours.hommes

6.3. Gestion du débouché du courant d'Huchet

Cette année, les travaux de détournement mécanique de l'embouchure du courant d'Huchet, réalisés par la commune de Moliets, se sont déroulés du 24 au 26 mai 2023.

Comme l'an passé, un piquet matérialisant la cote du courant à ne pas dépasser a été installé à proximité du chantier pour contrôler la montée du niveau d'eau. Il est à noter que la cote limite de 2,50 m NGF a bien été respectée cette année (2,47 m NGF mesuré).

BAILHES X., 2023.- Bilan 2023 des travaux de rectification du débouché du courant d'Huchet. SIAG RN Courant d'Huchet, Moliets et Maâ. rapport, 4 p.

Préparation, suivi des travaux et rédaction du compte-rendu.....5 jours.hommes

Le SIAG a également participé à une réunion technique, le 18 janvier 2023 à la mairie de Moliets, pour faire le point sur l'élaboration du dossier de demande d'autorisation environnementale relative aux travaux de détournement de l'embouchure du courant d'Huchet.

6.4. Acquisition foncière et gestion des terrains du Conservatoire du Littoral

En liaison avec le CDL et le CD40, le SIAG assure une veille foncière permettant des acquisitions dans le périmètre et en périphérie de la réserve naturelle. En 2023, après négociation amiable auprès des propriétaires privés, le CDL a fait l'acquisition, le 26/10/2023, de 3 parcelles jouxtant la réserve naturelle, sur la commune de Moliets et Maâ, d'une surface cumulée de 18ha 10a 09ca :

Section	N°	Lieu dit	Surface	Nature
BI	0090	BALISE DE DELEON	02ha 70a 29ca	Pins
BI	0164	BALISE DE DELEON	00ha 38a 14ca	Pins
BI	0167	BALISE DE DELEON	15ha 01a 66ca	Pins

Surface cumulée acquise : 18ha 10ca 09ca

En revanche le CDL a renoncé à l'acquisition d'une maison d'habitation située sur la dune, au hameau d'Huchet à Vielle-Saint-Girons, en raison du prix demandé et des forts désaccords manifestés contre la décision de préemption.

6.5. Elaboration du prochain plan de gestion

La reprise de la rédaction du plan de gestion commencée en 2022 s'est poursuivie en 2023.

Partie 2 : BIOEVALUATION (en cours) :

Un travail important d'analyse des données collectées pour la Faune a été réalisé en 2023. Le calcul d'indicateurs tels que l'occupation du site, l'abondance et la fréquence annuelle d'observation permet d'attribuer pour chaque espèce un critère de rareté locale scientifiquement robuste. Cette rareté locale est ensuite confrontée aux échelles nationale et régionale et permet de mesurer la représentativité du site pour chacune des espèces (responsabilité plus forte lorsqu'une espèce commune localement est rare au niveau régional ou national).

Une grille de bio-évaluation de la faune constituée des 3 critères du CT88 (sensibilité, représentativité et rôle fonctionnel ; cf. Guide méthodologique d'élaboration des plan de gestion d'espaces naturels) a ensuite été éditée et permet d'attribuer des niveaux de responsabilité (de faible à majeur) pour chaque espèce passée au crible.

- Conception de la grille d'évaluation 5 jours.hommes
- Analyse des données pour attribution des critères de bio-évaluation53 jours.hommes
- Réalisation de la bio-évaluation Faune/Flore et discussions.....8 jours.hommes
- Réunions et discussions en interne.....4 jours.hommes

Les 2 chargés d'étude du SIAG ont suivi une formation spécifique sur le sujet « Elaboration de Plan de Gestion d'espaces naturels » dispensée par l'OFB :

- du 7 au 10 février à Calais ;
- du 28 au 31 mars 2023 à Hossegor.

Rédaction du plan de gestion (Agent RN)..... 70 jours.hommes

6.6. Gestion des bases de données

- Création de la base de données « FONGE » (2 j) ;
- Conversion des tableaux de synthèse des comptages « Wetlands » et « Embouchure » en bases de données standardisées (10 j) ;
- Compilation et création de la base de données « AVIFAUNE » qui regroupe l'intégralité des bases de données concernant les oiseaux (comptages, données opportunistes et suivis spécifiques) (3 j).

Gestion des bases de données (Agent RN)..... 15 jours.hommes

6.7. Préparation et participation aux réunions administratives et techniques de tous ordres (AD10.1/3, AD10.1/4, AD10.1/5, AD10.1/6 et AD12.1)

Les agents de la réserve ont organisé et/ou participé à différentes réunions ou groupes de travail tout au long de l'année. Ce temps comprend la préparation, la rédaction des rapports et comptes-rendus des réunions.

- Comités syndicaux du SIAG RN Courant d'Huchet (Maison de la Réserve) : 27 février, 30 juin et 25 octobre ;
- Réunion publique sur la problématique des camps de surf à Moliets (Centre de séminaire) : 10 janvier
- Réunion technique sur l'élaboration du dossier d'autorisation des travaux de détournement du courant d'Huchet (mairie de Moliets) : 18 janvier

- Réunion publique plan plages océanes à Vielle-Saint-Girons (mairie VSG) : 17 février
- Journée technique sur la restauration de la continuité écologique (Mimizan, CD40) : 09 mars
- Réunion bilan Plan national d'actions Vison d'Europe (Marais d'Orx, Labenne) : 30 mars
- COPIL AVP plan plages océanes à Vielle-Saint-Girons (mairie VSG) : 31 mars
- Réunion d'information sur la qualité des eaux de baignade de l'étang de Léon (SMGBL, mairie de Léon) : le 26 avril
- Réunion surveillance des cyanobactéries de l'étang de Léon (mairie, Léon) : 03 mai
- Signature de la charte de bonne conduite des camps de surf (mairie, Moliets) : 09 mai
- Webinaire Fonds vert DREAL-Agence de l'Eau Adour-Garonne (Visio) : 29 juin
- Réunion préparatoire congrès RNF 2024 (marais d'Orx, Labenne) : 12 juillet
- Réunion bilan saison surf camp (mairie, Moliets) : 11 septembre
- Comité consultatif de la RNN du Courant d'Huchet (mairie VSG) : 14 novembre
- Comité Départemental des Aires Protégées (Préfecture, Mont de Marsan) : 21 novembre
- Commission Nature du Conseil Départemental 40 (en visio) : 27 novembre

7. FREQUENTATION, ACCUEIL DU PUBLIC, PEDAGOGIE

CHIFFRES CLES

- Animations : 2 791 pers. (+27%/2022)
- Recettes animation : 7 629 € (+2%/2022)
- Recettes boutique : 3 139,60 € (-40%/2022)
- Maison de la réserve : 13 096 pers. (-2%/2022)
- Chalet de Pichelèbe : occupé par les Bateliers



Photo 16.- Animation JMZH 2023

○ Bilan général

2 791 personnes ont participé aux 131 animations de la réserve en 2023 soit une hausse de 27%/2022 (cf. **Figures 9,10**). Les recettes de la régie restent stables malgré une baisse de 40% des ventes de la boutique due à l'arrêt du point de vente du chalet de Pichelèbe occupé par les bateliers.

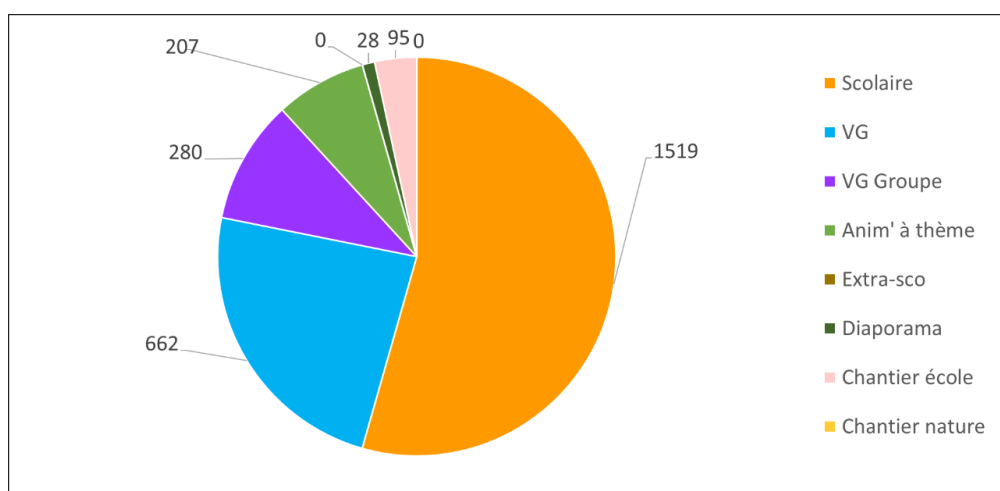


Figure 9.- Nombre de personnes sensibilisées par type d'intervention

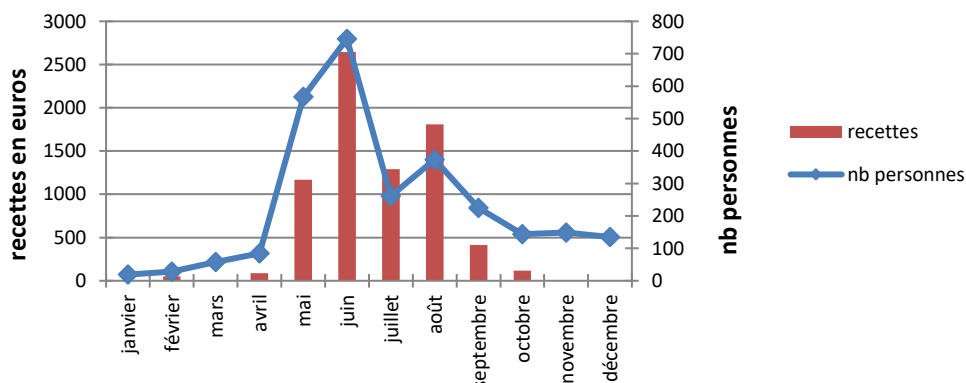


Figure 10.- Evolution de la fréquentation et des recettes d'animation en 2023

○ Animations grand public

9 animations à thème et 50 visites guidées ont été proposées au cours de l'année et en particulier : la Journée mondiale des zones humides, la Fête de la nature, une balade contée nocturne, un atelier photographique, une sortie champignon. Une soirée consacrée aux chauves-souris, organisée dans le cadre de la 26ème Nuit internationale, a été l'occasion d'en apprendre plus sur ces mammifères volants souvent mal aimés. Pour la deuxième année consécutive, le SIAG a participé au festival itinérant Eco des pins sur la transition écologique, organisé par Côte Landes Nature.

Conception et impression du programme d'animation annuel.....1 609,20 € TTC

○ Animations scolaires

58 classes (soit 1519 élèves) sont venues découvrir la réserve naturelle dont 13 classes de maternelle, 38 classes de primaire, 6 classes de lycée et 1 classe d'université. La nouveauté est l'accueil de nombreuses classes de maternelle du territoire grâce au partenariat mis en place avec la Communauté de Communes Côte Lande Nature et le développement de ses actions de sensibilisation à l'environnement à destination des enfants. Un petit théâtre de verdure a été aménagé à proximité de la Maison de la Réserve pour faciliter l'accueil de ce jeune public.



Photo 17.- Théâtre de verdure (Pointe)



Photo 18.- Ecole de Bordes



Photo 19.- Lycée de Sabres

○ Aire Terrestre Educative (îlot au sud-est de l'étang de Léon)

Les élèves de CM2 de l'école des Pignons de Léon ont poursuivi leurs investigations sur l'ATE de l'étang de Léon : étude du sol, étude de la qualité de l'eau, calcul de la superficie, relevés météorologiques, relevés de niveaux d'eau avec pose d'une échelle limnimétrique,...Ils ont également rencontré et interrogé certains acteurs du territoire : Géolandes (bac dessableur) et Landes Nature (Natura 2000), pour comprendre leur implication dans la gestion et l'animation du site de l'étang de Léon. Les élèves ont fini par créer un panneau à l'entrée du site, où le public peut scanner un QRcode qui mène au site web dédié à l'ATE. L'année s'est conclue par la labellisation et l'inauguration de l'ATE le 23/06/2023, au cours de laquelle, les élèves ont présenté leurs travaux.



Photo 20.- Drapeau label ATE



Photo 21.- Logo ATE



Photo 22.- Inauguration ATE

○ Exposition temporaire « Evolution du Littoral Aquitain » du 03 au 12 mai

Le SIAG a organisé à Moliets deux temps forts sur l'évolution du littoral aquitain, avec une exposition, du 03 au 12 mai, et une conférence le jeudi 11 mai, ouvertes à tous au Centre de séminaires. Cette exposition réalisée par l'Observatoire de la Côte de Nouvelle-Aquitaine était l'occasion d'en apprendre plus sur les phénomènes d'érosion et de submersion marine auxquels est confronté le littoral aquitain. La stratégie locale de gestion du débouché du courant d'Huchet a été abordée lors de la conférence.



Photos 23.- Exposition littoral



Photos 24.- Conférence littoral

○ Fréquentation de la Maison de la Réserve

La fréquentation de la Maison de la réserve reste stable : **13 096** personnes ont été accueillies en 2023 (**Figure 11**).

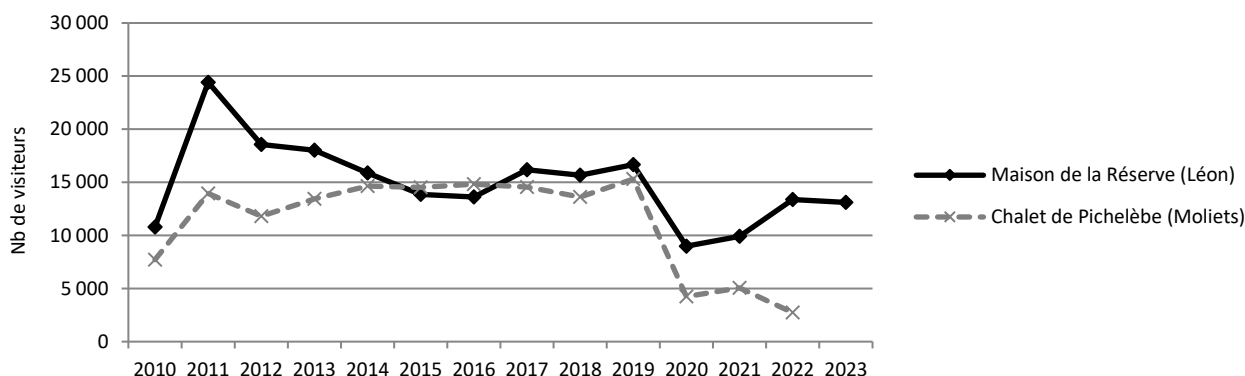


Figure 11.- Evolution de la fréquentation des pôles d'accueil depuis juillet 2010

○ La batellerie

La saison de batellerie s'est déroulée du 15 avril au 28 octobre 2023 au départ du pont de Pichelèbe à Moliets. Le chalet a été mis à disposition des bateliers pour installer leur bureau d'accueil.

Le nombre de billets vendus s'élève cette année à 23034 (+7%/2022) (**Figure 12**), ce qui représente une contribution de 34551 € euros versée au SIAG en 2023, soit la plus élevée depuis 2003.

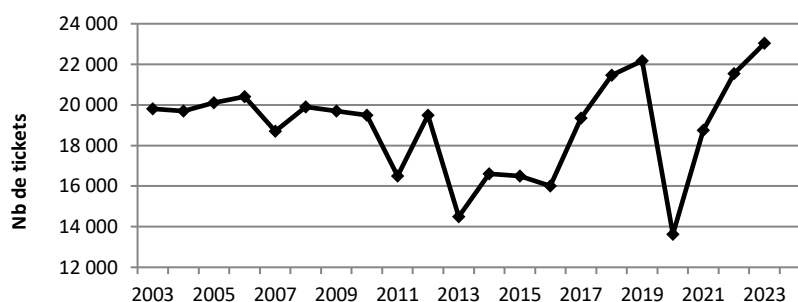


Figure 12.- Evolution du nombre de tickets passagers vendus par le GIE Bateliers du courant d'Huchet depuis 2003

8. COMMUNICATION

○ Page Facebook

Le nombre d'abonnés à la page Facebook de la Réserve Naturelle a augmenté, passant de 1319 en 2022 à 1658 en 2023. 61 publications ont été postées cette année contre 87 en 2022.

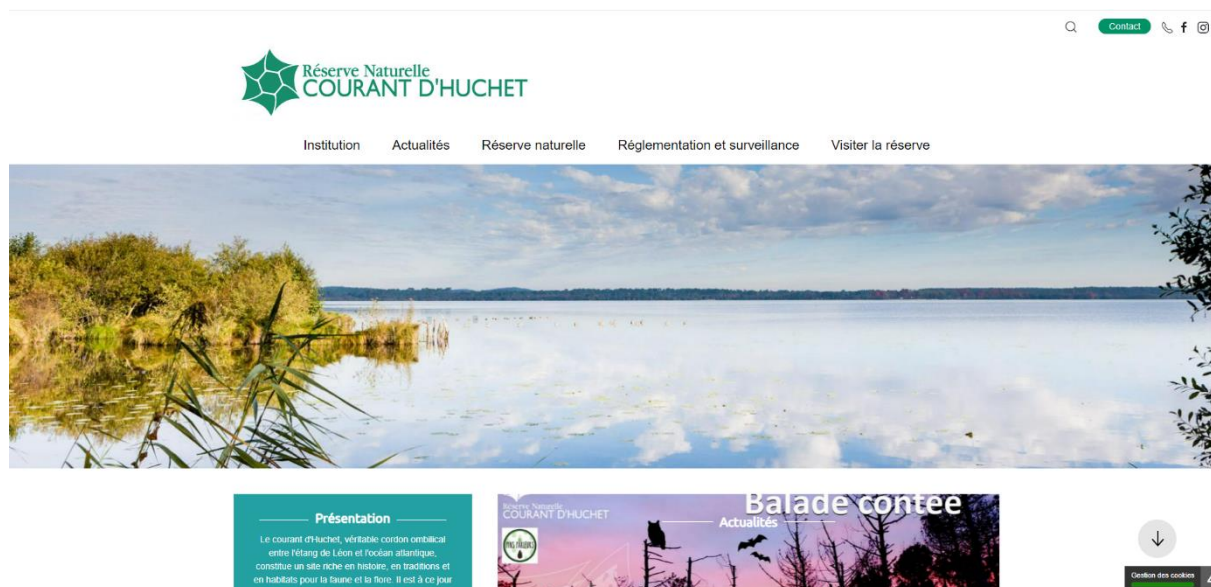
Publications et gestion de la page.....3 jours.hommes

○ Refonte du site web de la réserve

Le nouveau site web de la réserve a été mis en ligne le 26 juin 2023 :

<https://www.reservenaturelle-couranthuchet.org/>

La visibilité de la réglementation et des actualités a été nettement améliorée en page d'accueil afin d'informer le public en amont de leur visite, des animations et des éventuelles restrictions sur site. Une FAQ répond également aux questions souvent posées à l'accueil. Le contenu du site est administré en interne par le personnel du SIAG.



○ Une page web dédiée aux 3 RNN du territoire côte sud des Landes

Une page web sur les 3 réserve naturelles nationales du territoire côte sud des Landes a été réalisée par l'office de tourisme Landes sud atlantique en partenariat avec les gestionnaires. Elle contient des courtes vidéos de présentation de chaque site et des conseils pour réussir sa visite dans les meilleures conditions, en prenant connaissance de la réglementation.

<https://www.landesatlantiquesud.com/inspiration/un-territoire-engage/des-reserves-naturelles/>

○ Presse, radio, télévision

- ✓ Journal « Sud-Ouest » du 14 janvier 2023 - article « Les surf camps deviennent ingérables : une charte signée » : compte-rendu d'une réunion publique sur la problématique des camps de surf à Moliets et Maâ ;
- ✓ Journal « Sud-Ouest » du 18 avril 2023 - article « Le courant d'Huchet impraticable, les bateliers se rabattent sur Moliets » : Les bateliers du courant d'Huchet annonce la

délocalisation de leur activité au départ du pont de Pichelèbe à Moliets à compter du 17 avril 2023, la faute au nouveau barrage de la Nasse infranchissable ;

- ✓ Journal « Sud-Ouest » du 05 mai 2023 - article « Une expo, et pas que, sur le littoral aquitain » : annonce d'une exposition et d'une conférence consacrées à l'évolution du littoral et des paysages côtiers aquitains, organisée au centre de séminaire de Moliets et Maâ, du 3 au 12 mai 2023, en partenariat avec l'Observatoire de la Côte Nouvelle-Aquitaine ;
- ✓ Journal « Sud-Ouest » du 11 mai 2023 - article « Le conflit entre les surfcamps et la mairie se poursuit » : séance de signatures de la charte de bonne conduite proposée par la mairie de Moliets aux gérants des surfcamps ;
- ✓ Journal « Sud-Ouest » du 19 mai 2023 - article « Elus et bateliers très remontés » : Le maire de Léon monte aussi au créneau pour les « malfaçons » constatés sur le nouveau barrage de la Nasse ;
- ✓ Journal « Sud-Ouest » du 25 mai 2023 - article « Des travaux pour dévier le courant d'Huchet à Moliets et Maâ » : Explications des travaux de déviation de l'embouchure du courant d'Huchet par la mairie de Moliets ;
- ✓ Journal « Sud-Ouest » du 19 juillet 2023 - article « Les bateliers du courant d'Huchet inquiets pour leur avenir » : bilan du début de saison des bateliers au pont de Pichelèbe à Moliets ;
- ✓ Journal télévisé du 13h00 de TF1 du 26 juillet 2023 - Reportage dans la rubrique « L'été avec vous » : balade en barque d'une famille de touriste sur le courant d'Huchet ;
- ✓ Journal « Sud-Ouest » du 09 août 2023 - article « la Réserve du courant d'Huchet se visite ce mercredi 09 août » : annonce d'une visite de la réserve accompagnée d'un guide naturaliste.

9. EVENEMENTIEL ET DIVERS

- ✓ *Echouage d'une Baleine à bosse*

Photo 25. - *Megaptera novaeangliae* (Borowski, 1781), retrouvée morte sur la plage d'Huchet le 18 janvier 2023 (Vielle-Saint-Girons)



- ✓ *La Palue, un Trésor caché au cœur des Landes (Département des Landes)*

Le Département des Landes valorise ses espaces naturels sensibles par la biais de courtes vidéos. Celle consacrée à la Palue et au courant d'Huchet a été publiée en février 2023 sur la chaîne officielle YouTube !

- ✓ *Séminaire du service connaissance & données de l'Agence de l'Eau Adour Garonne le 20 septembre 2024 (Léon)*

Le service connaissance et données de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne basé à Toulouse a organisé un séminaire autour d'un sujet phare de l'équipe : le projet Léon Bloom porté avec l'INRAE et Géolandes concernant le suivi des cyanobactéries sur l'étang de Léon. Un temps d'échange sur le terrain a permis de présenter les missions de la réserve naturelle.

Annexe 1. - Evolution de la cote de l'étang de Léon et des hauteurs de précipitation - Année 2023